

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 août 2019 - 19 h 00

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf août, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 01.

Mme le Maire : bonsoir à tous. J'espère que vous avez passé un bel été et que vous êtes prêts à affronter la rentrée et la reprise du rythme que nous avons abandonné en juin.

Elle procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BOBO, BOYER, CALVO, DE COUX, DUBOIS, HERNANDEZ, LACOSTE, SIMÉON, VITET et VOISIN MM. BATAILLE, BROUSSE, CHOUARD, FRANCHINA, GAUBERT, LALANNE, LASCRET, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PERROT, PILET et RIVIER
PROCURATIONS	Mme RANGOLY a donné procuration à M. PILET M. BAË a donné procuration à Mme DE COUX M. MARIN a donné procuration à Mme SIMÉON M. PETER a donné procuration à Mme DUBOIS M. SÉVERAC a donné procuration à M. CHOUARD
ABSENT(E)S	Mmes GOSSELIN, LE PRIOL et MATHIEU-DEBLACHE
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. LORRAIN Guy
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 5 et 24 juin 2019 2 - Marché public - maintenance des chaufferies et climatisations 3 - Marché de travaux - rénovation énergétique de l'école et de l'ALAE maternelle du Trépadé - lot 1 4 - Avenant n° 2 - marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation du pôle restauration et périscolaire du groupe scolaire du Trépadé 5 - Marché de travaux - réhabilitation du pôle restauration et périscolaire du groupe scolaire du Trépadé - lots infructueux 6 - Vente de billetterie en ligne "TickBoss" 7 - Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de création du tiers-lieu au Centre Commercial Saint-Nicolas II à Fonsorbes 8 - Affiliation au Réseau Relais d'Entreprises pour le tiers-lieu 9 - Tarification et modalités de location et de services des locaux du tiers-lieu L'ETAPE 10 - Frais de scolarisation pour les élèves ne résidant pas sur la commune - année scolaire 2019-2020 11 - Demande d'une subvention auprès de la CAF - travaux d'extension de l'ALAE de l'école élémentaire du Trépadé 12 - Instauration de la Redevance d'Occupation provisoire du Domaine Public pour la société GRDF - 2019 et les années suivantes 13 - Centre des Finances Publiques de Saint-Lys - demande d'admission en non-valeur de titres impayés 14 - Garanties d'emprunts accordées à l'Association les Jeunes Handicapés (AJH) - construction de 57 logements pour le Foyer de vie Saint-Médard et construction de 24 logements pour la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Al Cantou 15 - Rapport d'activité des services de 2018 16 - Ouverture de nouvelles structures municipales : espace sportif et ludique de Fonrouge, extension des locaux du CCAS et cimetière de Campardou 17 - Transfert d'office dans le domaine public communal des parcelles cadastrées AB n° 64, AB n° 123, AB n° 124 et AB n° 172 sises chemin de la Bergère 18 - Transfert d'office dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée CB n° 78 sise chemin Saint-André 19 - Annulation de la cession de la parcelle cadastrée BD n° 130 située lieu-dit Cantegraille 20 - Délégation ponctuelle de l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) à l'EPFO (Établissement Public Foncier d'Occitanie) dans le périmètre de la convention d'anticipation signée 21 - Travaux du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) 22 - Plan de Prévention des Risques (PPR) du Touch Aval - phase de concertation publique sur le dossier complet de Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)

- | | |
|------|--|
| 23 - | Convention de servitude ENEDIS concernant une parcelle sise lieu-dit Cachac |
| 24 - | Convention relative à la contribution financière pour une extension de réseau de distribution d'électricité - lotissement le Parc Bénech |
| 25 - | Convention relative à la contribution financière pour une extension de réseau de distribution d'électricité - projet immobilier route de Magne |
| 26 - | Le Muretain Agglo - adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 11 juillet 2019 |
| 27 - | Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne - rapport d'activité annuel de 2018 |
| 28 - | Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT |
| 29 - | Questions orales posées par les divers groupes |
| 30 - | Informations diverses |

Date de la convocation : 23 août 2019	Date d'affichage de la convocation : 23 août 2019
Nombre de membres du Conseil Municipal : 33 en exercice : 33	Présents : 25 Votants : 30

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. LORRAIN Guy, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir", en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

Questions orales posées par les divers groupes

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Aide pour l'acquisition de vélos à assistance électrique
2. Projet d'extension du gymnase de Cantelauze

Le groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Terrain de football synthétique

Le groupe "Fonsorbes Source d'Avenir"

1. L'espace ludique et sportif de Fonrouge
2. Dépenses de consommation d'eau

1 - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 5 ET 24 JUIN 2019

Mme le Maire : avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 5 juin 2019 ?

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 5 juin 2019.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	0

Mme le Maire : avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 ?
Nous félicitons les personnels en charge de la rédaction des procès-verbaux pour la qualité de leur travail.

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019.

VOTE	Pour :	28
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	1 (M. Lascret)
	Absents au CM du 24/06/19 :	1 (M. Brousse)

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : excusez-moi. Nous avons déjà démarré le Conseil, mais je voulais donner l'information, peut-être pour certains, et puis en parler, du décès de M. Jean Navals cet été, qui a été élu sur la commune de nombreuses années. Je voulais saluer sa mémoire et proposer aussi que le Conseil, comme chaque fois que malheureusement un élu ou ancien élu nous quitte, puisse adresser un geste de sympathie et de solidarité envers la famille, quel que soit son bord, ses idées qu'il défend, uniquement dans l'esprit républicain qui nous anime à tous. Merci.

Mme le Maire : personnellement, je l'ai appris à posteriori en rentrant de vacances, je ne l'ai pas appris fin juillet.

M. Pilet : je propose que le Conseil Municipal adresse des condoléances à la famille, si tout le monde est d'accord, que ce soit systématique.

Mme le Maire : je les rédigerai et les transmettrai à la famille.

Arrivée de M. BAË Jean-Philippe à 19 h 10

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 30
-------------------	---------------	--------------

2 - MARCHÉ PUBLIC - MAINTENANCE DES CHAUFFERIES ET CLIMATISATIONS (délibération n° 2019-123)

Mme le Maire : je vous rappelle qu'un contrat d'exploitation à performance énergétique avait été signé avec la société COFELY par nos prédécesseurs pour la période 2011-2018.

Il a été décidé de ne plus recourir à ce type de contrat, mais de rejoindre le groupement de commandes du Muretain Agglo concernant la fourniture de gaz, que nous avons déjà validé en Conseil Municipal, et de lancer un appel à consultations pour la maintenance des chaufferies et des climatisations. La délibération concernant le groupement de commandes a donc été adoptée le 20 février 2019.

Le marché relatif à la maintenance a été lancé en procédure adaptée avec publicité le 29 mai 2019. Le contrat prévu serait d'une durée d'un an avec une prolongation possible pour une durée globale de quatre ans maximum.

Vous avez eu les documents afférents à cet appel d'offres.

Aussi, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Lot n° 1 "chaufferies des bâtiments sensibles et non sensibles"

- ✧ EIFFAGE ÉNERGIE SERVICES
Part fixe pour un montant HT de 8 002,00 € - redevance annuelle

Lot n° 2 "climatisations"

- ✧ SYSTHERMIC
Part fixe pour un montant HT de 5 674,00 € - redevance annuelle

Le montant total HT de la part fixe du marché pour les deux lots s'élève donc à 13 676,00 €, soit 16 411,20 € TTC.

Au-delà du seuil de 250,00 € HT de pièce unitaire par intervention, le Maître d'ouvrage peut solliciter le prestataire pour réaliser des travaux de modifications et d'améliorations sur les installations techniques et de remise en conformité suite aux rapports des organismes de contrôles. Ces prestations constituent la part variable du marché traitée à bons de commande. Les bordereaux de prix comprennent le détail concernant cette part variable, notamment le taux horaire d'un technicien, le forfait déplacement.

Vous avez donc eu connaissance de la fiche récapitulative et du rapport d'analyse des offres.

Nous avons calculé à combien pouvaient se monter les économies par rapport au marché que nous avons précédemment avec Cofély : sur le marché de maintenance, l'économie est approximativement de 14 000 € HT par an, ce qui n'est pas négligeable. Concernant la fourniture de gaz, nous n'avons pas de certitude sur les montants puisque nous n'avons pas le prix exact de la molécule. Par contre, nous sommes certains que la facture a considérablement augmenté, non pas du fait de l'augmentation du prix de la molécule, mais du fait de l'augmentation des taxes. Ces dernières années, ces augmentations ont été conséquentes, avec des pourcentages importants : 2018 : + 44 %, 2019 : + 22 % ; les perspectives pour les années à venir sont : + 18 %, + 15 % et + 14 %. Le prix de la molécule que nous paierons sera impacté par ces augmentations, sachant que, notamment pour 2018, l'augmentation apparaît dans la contribution "climat/énergie". Nous savons donc que cette contribution-là ne peut qu'augmenter d'une année sur l'autre.

Si vous avez des questions plus techniques, M. Macaigne (Directeur des Services Techniques) est présent. C'est lui qui a étudié les offres, il pourra sans aucun doute répondre à vos questions, mieux que je ne le ferais moi-même.

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : on voit que les bordereaux de prix vierges comprennent le détail concernant la part variable, notamment les taux horaires du technicien, le forfait déplacement, mais nous n'avons pas eu le bordereau de prix complété, c'est-à-dire le forfait horaire d'un technicien qui interviendra.

M. Macaigne : bonsoir à tous. Concernant les bordereaux de prix, il y avait deux critères : celui du prix et celui du mémoire technique. Pour le critère prix, il y avait une partie fixe, qui correspondait à la maintenance préventive aux installations et une partie variable qui correspondait à une évaluation de ma part du nombre d'heures travaillées sur des actions correctives et en intégrant aussi le taux horaire du technicien et le forfait de déplacement. C'est une petite astuce pour un peu bloquer notre futur prestataire puisque ce bordereau de prix devient contractuel. Vous n'avez eu en votre possession que le rapport d'analyse comprenant la pondération des points liée à ce critère, car le tableur utilisé pour le calcul sous Excel est très important

M. Mailhé : j'ai très bien compris, mais ce que vous faites, lorsque vous faites une analyse et que vous pondérez, cela s'appelle un devis quantitatif estimatif. Nous n'avons pas le bordereau de prix : combien coûte une heure du technicien qui viendra intervenir au-delà de la maintenance préventive, sur la maintenance curative ? Si nous sommes à 300 €, je vais dire "stop". Je vais intervenir à 55 €.

M. Macaigne : non, je vous rassure, cela varie entre 45 et 55 € maximum.

M. Mailhé : le problème, c'est que nous allons le voter là. Donc, nous n'avons pas les chiffres. Ou nous vous faisons confiance, ce que je peux faire, ce que je peux comprendre, ou nous le votons ultérieurement. Mais, nous n'avons pas les bordereaux de prix unitaires. Si vous avez une bande thermostatique à changer et qu'elle vous est facturée à 2 000 €, je ne suis pas d'accord. Vous comprenez ce que je veux dire ?

M. Macaigne : oui, je l'entends. Dans le bordereau de prix, je n'ai pas intégré les équipements dans la partie variable, je n'ai intégré que le coût horaire qui a engendré un système de points par rapport à ce critère.

Mme le Maire : dans le rapport de l'analyse des offres, dans le point 2.2.2 critère "prix partie variable (20 %)" apparaissent les notes et les montants pour chacune des entreprises qui ont soumissionné.

M. Mailhé : ce n'est pas le bordereau de prix unitaires, ce ne sont pas les prix unitaires.

Mme le Maire : ce ne sont pas les prix unitaires, mais c'est ce qui a été estimé ...

M. Mailhé : ... nous ne pouvons pas savoir.

Mme le Maire : c'est par rapport au nombre d'heures estimées nécessaires sur les interventions. Nous savons donc quel est le prestataire le moins cher puisque c'est calculé sur la même base du nombre d'heures.

M. Mailhé : vous dites "bordereau de prix unitaires" : mais, nous ne l'avons pas.

Mme le Maire : non.

M. Mailhé : je ne suis pas contre le marché, mais il manque des documents. Je dis cela parce que sur plusieurs points, tout au long du Conseil, chaque fois, nous n'avons pas tous les documents. Donc, je relève ce point parce que nous ne l'avons pas ; le point sur les marchés publics de l'ALAE et de la salle du Trépapé, il manque des documents aussi. C'est pour cela que je relève ce point. Nous n'allons pas voter "contre", nous connaissons à peu près les prix, mais je relève ce point parce qu'il manque réellement des documents.

Mme le Maire : M. Macaigne vous transmettra les prix horaires.

M. Macaigne : ils avaient été transmis au service des marchés publics. Par contre, si je peux me permettre, vous avez en page 8 une évaluation de la partie variable, je vous invite à regarder ce critère. Par exemple, pour le lot n° 1, nous avons mis une "évaluation" qui correspond au taux horaire des entreprises. Et, sur la page 3, pour le lot n° 1, vous avez mon "estimation" du nombre d'heures normales ou majorées de nuit pour une année, qui correspondent à une évaluation de cette partie variable.

Mme le Maire : sur la feuille intitulée "fiche récapitulative marché public", est noté au recto "dossier : maintenance des installations de chauffage et climatisation" ; au verso, vous avez le détail des taux horaire : heure normale 46 € pour la société Eiffage Énergie Service, et 50 € pour la société Systhermic, etc. Vous l'avez.

M. Mailhé : nous n'avons pas parlé des pièces détachées. Il n'y aura pas de pièce détachée, ce sera sur devis ?

M. Macaigne : afin de ne pas alourdir l'analyse, je ne les ai pas intégrées dans la partie variable. Néanmoins, j'ai une importante base de données du coût des vannes trois voies ou des pompes et autres. Naturellement, nous avons monté le marché de la sorte que la collectivité se réservait le droit de solliciter un autre prestataire si nous estimions que le coût de la maintenance corrective était déraisonnable.

Mme le Maire : avez-vous d'autres questions sur ce marché ? *Aucune autre question n'est posée.*

Je pense que nous allons rester sur le fait que l'économie est quand même conséquente par rapport au contrat signé précédemment, donc 14 000 € HT par an.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché public relatif à la maintenance des chaufferies et climatisations aux deux entreprises ci-dessus désignées pour les lots n° 1 "chaufferies des bâtiments sensibles et non sensibles" et n° 2 "climatisations", et de signer ledit marché.

VOITE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

3 - MARCHÉ DE TRAVAUX - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ET DE L'ALAE MATERNELLE DU TRÉPADÉ - LOT 1 (délibération n° 2019-124)

Mme le Maire : vous vous souvenez que nous avons attribué, lors de la séance du 24 juin 2019, les lots n° 2 et 3 du marché public de travaux relatif aux travaux de rénovation énergétique de l'école et de l'ALAE maternelle du Trépadé. Le lot n° 1 "gros œuvre/étanchéité/charpente/couverture" n'avait pas été attribué compte-tenu de l'offre reçu qui était supérieure de 70 % de l'évaluation établie par le maître d'œuvre.

Aussi, une nouvelle consultation a été lancée le 28 juin 2019 pour ce lot n° 1. Nous n'avons eu qu'une seule réponse, de la même entreprise. Le montant, au lieu d'être majoré de 70 %, n'est majoré "que" de 47,77 %.

Donc, aujourd'hui, si nous voulons que les enfants de l'école maternelle aient le chauffage au 1^{er} novembre, je crois que nous n'avons pas d'autres alternatives que de valider cette offre. De toute façon, nous n'en avons pas eu d'autres.

Je vous propose donc d'attribuer le marché pour ledit lot à la seule société ayant répondu, à savoir :

- SAS CRBM, pour un montant total HT de 75 268,44 €

Mme Bobo, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : j'aurais deux petits points à éclaircir : pour l'entreprise ayant soumissionné à la consultation, il est bien marqué CRBM. Cependant, à la fin de l'analyse des offres, dans "récapitulatif après relance du lot n° 1", il est noté "SARL CRBM-SARL LATAPIE CHARPENTE". Ils n'y sont plus dans le second appel d'offres.

Mme le Maire : ils se sont regroupés et ont répondu conjointement. Les deux entreprises ...

Mme Bobo ... non ...

M. Bialès, Directeur de projets : excusez-moi, je vais prendre la parole. Bonsoir. En fait, dans le deuxième, la SARL LATAPIE n'y est pas. Peut-être y a-t-il une erreur dans le document. Mais, nous avons reçu ...

Mme Bobo : ... l'architecte l'a signé, il faut quand même rectifier parce que la société ...

La Directrice Générale des Services : l'architecte a fait une erreur sur son rapport. Il nous a donné le rapport rectifié lundi, au moment de la commission d'appel d'offres. Mais, la convocation avait été déjà envoyée.

Mme Bobo : d'accord. Pour l'autre point : nous sommes inquiets par rapport à la qualité des travaux qui seront réalisés, par rapport au chiffrage fait la première fois ; vu la différence, est-ce que ce sera la même qualité des travaux ? Bien sûr, nous nous posons la question. Après, nous nous apercevons qu'il y a quand même le souci de l'amiante.

Mme le Maire : non.

Mme Bobo : ce qui apparemment n'avait pas été soulevé au premier appel d'offres. Mais là, il y a quand même un souci de l'amiante parce que dans l'étude est marqué "pour le travail sous-catégorie SS4 amiante 4 956,00 € HT compris dans les 75 268,44 € HT." Il y a quand même de l'amiante prise en considération.

Mme le Maire : en fait, sous les tuiles de l'école du Trépadé, l'onduline comporte de l'amiante. Nous n'y toucherons pas. Il est simplement prévu, M. Bialès peut l'expliquer mieux que moi, un nettoyage de la toiture et un remplacement des tuiles en mauvais état.

M. Bialès : c'est tout à fait cela. Etant donné que nous travaillerons à proximité de l'amiante, il faut que la société soit qualifiée "SS4". Pour l'être, évidemment, cela coûte plus cher. L'architecte avait peut-être un peu négligé ce coût au départ. Il ne l'avait pas oublié, mais n'avait peut-être pas su l'estimer à sa juste valeur.

Mme Bobo : oui, mais lors du Conseil Municipal du 24 juin, nous avions soulevé le problème de l'amiante. Il nous avait été dit qu'il n'y avait apparemment pas de problème d'amiante.

M. Bialès : non, il n'y a pas de problème en soi. L'amiante est présente ...

Mme Bobo : ... cela n'avait pas été pris en considération. C'est quand même dommageable, au second appel d'offres, de s'apercevoir qu'il faut quand même mettre des précautions pour l'amiante.

M. Bialès : si, cela avait été pris en compte.

Mme Bobo : non. Regardez le premier appel d'offres, l'amiante n'est pas prise en compte. Ça, c'est sûr ...

M. Bialès : pourtant, cela avait été chiffré par l'entreprise. C'est pour cette raison qu'elle était à 93 000 ...

Mme Bobo : ... il n'y a pas de trace dans le premier appel d'offres.

M. Bialès : parce que le test de l'amiante avait été fait bien avant. Nous savions parfaitement qu'il y avait de l'amiante. C'était d'ailleurs marqué dans le rapport du coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé).

M. Pilet : je suis content que vous disiez cela parce que nous avons régulièrement soulevé en Conseil Municipal qu'il y avait ce problème d'amiante. Il nous avait été répondu dans cette instance, à plusieurs reprises, qu'il n'y avait pas d'amiante.

Mme le Maire : il n'y a pas d'amiante dans l'école. Il y a de l'amiante sur l'onduline située sous la toiture.

M. Pilet : c'est l'école, c'est au-dessus. Nous connaissons les mesures de protection qu'il faut prendre. Nous ne connaissons pas les travaux qui seront réalisés, nous ne savons pas s'ils seront peut-être amenés à percer ou autre, puisqu'à priori, vu ce qu'ils demandent, ils ne toucheraient pas à l'amiante, ou au pire juste des trous, ce qui correspond à peu près au niveau "SS4". Nous voulions nous assurer qu'il n'y aura aucun risque pour les enfants, et que toutes les précautions et mesures seront prises.

Mme le Maire : c'est bien pour cela qu'il y a aussi un coordonnateur SPS. Le rôle de ces personnes-là est de surveiller la sécurité des chantiers. L'amiante est un sujet suffisamment prégnant pour que la personne que nous rémunérons pour la surveillance du chantier accomplisse au mieux son travail. Je n'ai pas d'inquiétude pour les enfants. Ce n'est pas dans l'école, les travaux se passent à l'extérieur, et il n'est pas prévu que nous touchions à l'onduline.

Mme Bobo : par contre, concernant la différence de prix, il est vrai que ces 4 956,00 € n'avaient pas été pris en compte dans le premier appel d'offres. Ils nous ont donc été rajoutés, ce qui fait quand même une différence de 28 000,00 € s'il n'y avait pas eu ce ... Mais, nous nous posons la question sur la qualité des travaux, parce qu'avec une si importante ...

Mme le Maire : ... c'est pour cela, Mme Bobo, que nous avons des maîtres d'œuvre, et c'est le travail de l'architecte de suivre la qualité du travail. M. Bialès se rend également sur les chantiers, aux réunions de chantiers, et au-delà, il y a donc un suivi. Il n'y a pas de doute sur le fait que les travaux seront faits correctement.

S'il n'y a pas d'autres questions, je le mets aux voix.

M. Pilet : nous nous abstenons par rapport à la précaution de l'amiante.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché du lot n° 1 "gros œuvre/étanchéité/charpente/couverture" à la SAS CRBM, et de signer ledit marché.

VOTE	Pour :	27
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Bobo, Rangoly -par procuration- et M. Pilet)

4 - AVENANT N° 2 - MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU POLE RESTAURATION ET PÉRISCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE DU TRÉPADÉ

Mme le Maire : ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

5 - MARCHÉ DE TRAVAUX - RÉHABILITATION DU POLE RESTAURATION ET PÉRISCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE DU TRÉPADÉ - LOTS INFRUCTUEUX (délibération n° 2019-125)

Mme le Maire : un marché de travaux pour la réhabilitation du pôle restauration et périscolaire du groupe scolaire du Trépadé a été lancé en procédure adaptée avec publicité le 2 juillet 2019 pour les treize lots suivants :

- Lot n° 1 : gros œuvre - VRD
- Lot n° 2 : étanchéité - zinguerie
- Lot n° 3 : menuiseries extérieures
- Lot n° 4 : menuiseries intérieures
- Lot n° 5 : plâtrerie
- Lot n° 6 : revêtement de sols durs - faïence
- Lot n° 7 : revêtement de sols souples
- Lot n° 8 : peintures
- Lot n° 9 : faux plafonds
- Lot n° 10 : serrurerie
- Lot n° 11 : plomberie - chauffage - ventilation
- Lot n° 12 : électricité
- Lot n° 13 : désamiantage

Cependant, parmi ces treize lots, il vous est proposé d'en déclarer sept infructueux pour les diverses raisons suivantes :

Offres inacceptables car supérieures à l'estimation du maître d'œuvre

- Lot n° 1 : gros œuvre - VRD
- Lot n° 3 : menuiseries extérieures
- Lot n° 5 : plâtrerie

Aucune offre déposée

- Lot n° 4 : menuiseries intérieures
- Lot n° 6 : revêtement de sols durs - faïence
- Lot n° 10 : serrurerie

Offres irrégulières et inacceptables

- Lot n° 9 : faux plafonds

En conséquence, seuls six lots ont reçu des offres en nombres suffisants, et dont les candidatures sont déclarées acceptables, à savoir :

- Lot n° 2 : étanchéité - zinguerie
- Lot n° 7 : revêtement de sols souples
- Lot n° 8 : peintures
- Lot n° 11 : plomberie – chauffage – ventilation
- Lot n° 12 : électricité
- Lot n° 13 : désamiantage

Nous vous proposons donc d'attendre le Conseil Municipal du 7 octobre pour les valider, en espérant pouvoir valider l'ensemble des lots, puisque nous relançons le marché cette semaine. Nous aurons donc pour le 7 octobre l'analyse des offres, en espérant que nous aurons des offres acceptables sur l'ensemble des lots, et que nous pourrions les valider.

M. Lorrain : nous le reportons ?

Mme le Maire : nous allons simplement voter le fait que sept lots ont été déclarés infructueux, ce qui nous permet de relancer le marché.

Cela ne devrait à priori pas changer quoi que ce soit sur le planning. Si nous arrivons à valider l'ensemble des lots, du moins les plus importants, gros œuvre et autres, pour le 7 octobre, le chantier pourrait débuter après les vacances de Toussaint. Cela permettrait donc durant ces vacances l'installation du restaurant temporaire dans l'espace modulable qui sera installé dans la cour de l'école du Trépadé.

M. Mailhé : ma question porte sur le planning, parce que nous devons quand même commencer en juin. Nous commencerons donc, si je comprends bien, en novembre, décembre.

Mme le Maire : oui.

M. Mailhé : par contre, j'ai une petite réflexion sur les sept lots : souvent, nous avons des lots infructueux parce que les prix sont largement supérieurs à ceux estimés par le maître d'œuvre, et pratiquement sur tous les lots. Est-ce qu'il n'y a pas un problème sur l'estimation ?

Mme le Maire : sur trois lots.

M. Mailhé : nous en avons déjà votés sur lesquels il y avait des problèmes.

Mme le Maire : je ne sais pas si nous pouvons l'estimer ainsi, mais il faut savoir que nous sommes en fin de mandat, beaucoup de travaux sont donc lancés dans de nombreuses communes pour bien finir les mandats. Malheureusement, nous aurions bien aimé commencer plus tôt, mais nous n'avons pas pu le faire. Cela veut dire que les entreprises sont très sollicitées et peuvent donc se permettre de mettre la barre haut puisque fatalement elles ont du travail. En période de "vaches maigres", les prix sont par définition plus bas. Il est vrai que nous avons lancé l'appel d'offres en juillet, ce qui n'est pas forcément la meilleure des périodes pour lancer les appels d'offres. Nous espérons donc, en relançant le marché en septembre, avoir plusieurs réponses sur chacun des lots et nous en sortir avec des coûts raisonnables.

M. Lorrain : nous parlons de prix exorbitants ; pour des travaux de menuiserie, 13 % ce n'est pas énorme. Nous sommes en fait dans une phase où il n'y a pas d'autres concurrences. Si chaque fois nous n'avons qu'un devis, et que nous n'avons pas de concurrence, nous ne pouvons pas nous cacher derrière le fait qu'il n'y a pas de concurrence. Parce que sur le lot "plomberie-chauffage", il n'y a pas de concurrence. Mais c'est quand même accepté ; le prix est correct. Seulement, nous n'avons pas fait d'enquête sur cette entreprise.

Mme le Maire : c'est vous qui le dites, M. Lorrain ...

M. Lorrain : ... parce que l'entreprise qui fera ces travaux est celle qui a fait la salle du Trépadé, c'est l'entreprise qui s'appelait AJS, qui maintenant s'appelle AJS Énergie, qui à l'époque "avait fondu les plombs" et n'avait pas payé ses sous-traitants. Je pense qu'il faut quand même être très vigilants sur les entreprises choisies. Nous faisons appel à un maître d'œuvre, je pense qu'il a intérêt à être très vigilant là-dessus, tous les sous-traitants doivent être déclarés.

M. Bialès : si je peux me permettre, une des deux entreprises AJS, si je ne me trompe pas, a effectivement "fondu les plombs", et les salariés ont été repris, mais c'est une autre société et ce n'est pas le même patron, cela n'a absolument rien à voir. Donc, si la personne qui a fait la salle du Trépadé est retenue, elle ne sera pas le patron, elle est salariée d'une autre société qui a repris le personnel.

Mme Bobo : par rapport à ce point, j'ai une remarque sur la somme des montants. Nous avons calculé : la somme est plus élevée de 28 000 € par rapport à ce qui a été marqué. Par rapport justement au point n° 4, les honoraires vont encore varier ...

Mme le Maire : ... bien sûr, ils sont proportionnels ...

Mme Bobo : ... je veux dire que nous sommes arrivés à 1 143 000 €, et en faisant la somme de tout ce qu'il y a, c'est 1 171 000 €. Ce que le maître d'œuvre a chiffré, c'est 1 143 000 €, nous allons donc discuter sur ce chiffre. Mais déjà, quand nous voyons les propositions, c'est déjà plus haut. Il y a donc quelque chose qui ne va pas. Ce que je veux dire, c'est que lorsque nous faisons la somme des propositions que nous avons dans l'offre du marché ...

Mme le Maire : ... la somme ...

Mme Bobo : ... la somme est plus élevée ...

Mme le Maire : ... la somme estimée faite par ...

Mme Bobo : ... et oui ...

Mme le Maire : il est possible qu'il ait intégré des travaux supplémentaires, je ne sais pas.

S'adressant à M. Bialès : qu'elle est la différence entre la somme initialement annoncée sur le marché et ...

M. Bialès : ... entre 1 143 000 € et 1 171 000 € ?

Mme le Maire : oui.

M. Bialès : oui, tout à fait, vous avez raison de le faire remarquer. Cette différence s'explique en partie par le changement des chaudières qui n'avait pas été pris en compte. Pour ces chaudières, qui aujourd'hui fonctionnent, le choix a été fait de les remplacer parce qu'elles sont les plus vieilles de la commune. Il serait donc peut-être dommage de refaire tout ce qui est autour, sauf les chaudières, et de s'apercevoir dans un an qu'elles pouvaient tomber en panne et ne plus être réparables ; c'est ce qui explique la plus-value des 20 000 €. Après, quelques petites choses ont été ajoutées, notamment des aménagements pour l'ALAE car ce dernier n'avait plus de bureau pendant les travaux, ils ont donc souhaité avoir quelques aménagements supplémentaires à l'intérieur de l'école.

Mme Bobo : oui, mais c'est par rapport au point n° 4 que nous n'avons pas traité. Je suis d'accord ...

Mme le Maire : ... le point n° 4 sera effectivement majoré, bien-sûr ...

Mme Bobo : ... et oui, voilà, il faut penser à le majorer ...

M. Bialès : ... pour le calcul de l'avenant ...

Mme Bobo : ... oui ...

Mme le Maire : ... puisqu'il est rémunéré au pourcentage du prix total des travaux. Effectivement, ce sera majoré. Mais, à y être, ...

Mme Bobo : ... oui, mais si à chaque Conseil Municipal il y a un avenant par rapport à ce marché, nous n'arriverons jamais à nous en sortir. Il faut quand même bien se poser la question de savoir si le maître d'œuvre chiffre correctement ou pas.

Mme le Maire : je crois que nous avons fait le tour de ce qu'il était nécessaire de faire pour arriver à sortir des travaux de qualité et accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. Après, nous ne sommes pas à l'abri d'avoir d'autres avenants parce que nous pouvons avoir des surprises en cours de chantier. Nous savons comment cela se passe. En l'occurrence, ce qui a été effectivement revu, ce sont les chaudières que nous n'avions pas envisagées initialement. Il paraît logique de tout traiter, et d'essayer de le traiter correctement, et de ne pas se dire dans un an ou deux "si nous avions su, nous aurions fait cela". Oui, il y a une différence, qui au demeurant, proportionnellement au montant total des travaux estimé, reste raisonnable.

M. Mailhé : je rejoins Mme Bobo. A un moment donné, il va falloir se poser la question de la cohérence du chiffrage par le maître d'œuvre, parce qu'il y a des chiffrages supérieurs de 50 ou 60 %.

Si nous remettons ce point au prochain Conseil, nous avons le rapport du maître d'œuvre, l'analyse des offres par lot, mais nous n'avons pas le tableau récapitulatif des offres ; peut-être que je l'ai, peut-être est-il sur un verso d'une feuille, je ne l'ai pas trouvé.

Mme Bobo : tant que nous sommes sur ce point-là : avons-nous eu un chiffrage par rapport au bungalow ?

Mme le Maire : oui, nous l'avons. Il me semble que le montant est approximativement de 140 000 €.

Mme De Coux, Adjointe aux finances : huit mois de location du restaurant provisoire.

Mme le Maire : c'est pour cela qu'il faut impérativement que les travaux se terminent pour le 30 août 2020 de façon à ce que nous ne soyons pas en difficulté à la rentrée scolaire. L'idée est de rendre le modulaire fin juin ou début juillet, à la sortie des classes.

La Directrice Générale des Services informe M. Mailhé que les documents manquants leur seront transmis.

Aussi, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de déclarer les sept lots ci-dessus détaillés infructueux, et de lancer une nouvelle consultation pour l'ensemble des 13 lots.

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - VENTE DE BILLETTERIE EN LIGNE "TICKBOSS" (délibération n° 2019-126)

M. Rivier, Conseiller délégué à la culture : par délibération du 28 juin 2018, le Conseil Municipal avait approuvé de confier la vente des places de spectacles par Internet aux prestataires France Billet et Ticketnet afin de promouvoir les manifestations organisées sur la commune.

De plus, comme validé lors du vote du Budget Primitif 2019, le service culturel de la ville a souhaité se doter d'un logiciel de billetterie. Le module retenu permet également la vente de places de spectacles par Internet.

Aussi, il est proposé de signer un "accord pour la mise à disposition d'un espace de vente de billetterie en ligne TickBoss Web" avec la société ART'TICK. Propriétaire d'un site Internet marchand, cette dernière mettrait à disposition de la commune un droit d'accès au site Internet lui permettant de gérer un espace de vente dans lequel elle pourrait proposer la vente de billets de spectacles via l'utilisation un logiciel.

Les conditions financières de la vente en ligne seraient les suivantes :

- les sommes correspondant au règlement sont collectées par le prestataire et reversées à la commune chaque fin de mois. Les prestations réalisées dans le cadre du contrat donnent lieu à la rémunération suivante :
 - 0,50 € TTC par billet par tranche de tarif de 25 € par billet
- le tarif des spectacles pour les usagers reste inchangé

Le contrat serait conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, sans pouvoir excéder cinq ans. Il inclut la signature d'une convention de mandat pour la perception des recettes au titre de la régie "entrées des spectacles".

Un récapitulatif et ledit accord étaient annexés à la convocation. Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 26 août 2019.

Mme le Maire : c'est pour continuer à améliorer la qualité de nos prestations en terme culturel et pour faciliter la fréquentation de nos spectacles aux Fonsorbais.

M. Gaubert, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : avons-nous une visibilité sur le système actuel mis en place pour la vente de billets par Internet ? Parce que je comprends effectivement que nous ajoutons un dispositif, mais, entre les deux prestataires que nous avons aujourd'hui, avons-nous une visibilité globale du nombre de places vendues ? Et est-ce que cela fonctionne bien ? Je ne vous demande pas un chiffre précis, juste une approche globale.

M. Rivier : Mme De Coux, en commission des finances, disait qu'elle voyait, par rapport au mandat, une vingtaine de ...

Mme De Coux : ... oui, c'est cela, entre 10 et 20 billets par spectacle en moyenne.

M. Gaubert : c'est bien de créer, parce qu'en fin de compte, c'est un dispositif de mise en ligne sur lequel la commune aura la main.

M. Rivier : oui. Ce sont les billets vendus par la commune qui peuvent être accessibles via Internet. Alors que pour les deux autres prestataires, il faut aller dans certains organismes spécialisés, notamment la FNAC, pour commander ses billets. Ce nouveau dispositif évitera aux Fonsorbais d'aller au service culturel pour réserver les billets, ils pourront le faire de chez eux. Par contre, il faudra qu'ils viennent les chercher au service culturel.

M. Gaubert : nous avons effectivement compris que c'était plus une ...

M. Rivier : c'est un plus de la billetterie du service culturel.

M. Gaubert : nous sommes plus en interne qu'en externe dans la visibilité des réservations en ligne. Il est vrai que c'est bien aussi de savoir si la réservation en ligne a apporté quelque chose. Nous avons débattu l'année dernière sur la mise en place de ce dispositif ; même s'il ne nous coûte rien, nous pouvons avoir cette visibilité. C'est bien de faire des évaluations de temps en temps.

Mme le Maire : c'est un changement d'habitudes, nous nous inscrivons dans ce que nous allons considérer comme étant la modernité, à savoir les services en ligne.

Mme Bobo : excusez-moi. Nous sommes quand même obligés d'aller au service culturel chercher les billets. Nous ne pouvons pas le faire avec le portable ...

Mme le Maire : ... nous ne pouvons pas les éditer chez soi.

M. Chouard, Adjoint délégué au secteur "vie associative-animations de la commune" : non, nous ne pourrons pas les éditer chez soi. Par contre, nous pourrons réserver l'emplacement, nous aurons une visualisation de l'emplacement lors de notre réservation sur Internet. Mais, ils seront édités au service culturel.

Mme Bobo : nous serons quand même obligés d'aller là-bas. Nous ne pourrons pas faire avec notre portable.

M. Chouard : non, pas pour l'instant.

Mme le Maire : je pense que nous pourrons les récupérer au moment du spectacle.

M. Chouard : oui, nous pourrions les récupérer directement le soir du spectacle. Ils seront imprimés par le service culturel. Pour l'instant, nous ne pouvons pas, mais cela viendra.

M. Mailhé : avant l'achat du logiciel, comment faisons-nous lorsque nous venons acheter les billets ?

M. Chouard : à la main, sur un format Excel, l'agent faisait des croix. Elle prenait un billet standard, qui correspondait au spectacle, y inscrivait à la main A47, B48.

M. Mailhé : ce n'est donc pas un achat inutile. Cela fait un peu plus propre.

M. Chouard : et cela leur fera aussi gagner un peu de temps.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'un "accord pour la mise à disposition d'un espace de vente de billetterie en ligne TickBoss Web" avec la société ART'TICK.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE CRÉATION DU TIERS-LIEU AU CENTRE COMMERCIAL SAINT-NICOLAS II A FONSORBES (délibération n° 2019-127)

M. Louzon, Adjoint délégué au secteur "développement économique-emploi-commerces et artisanat" : le projet de réhabilitation d'un local en relais d'entreprises – tiers-lieu a été adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2017. Les travaux devraient être finis fin septembre ou courant octobre.

Une subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été attribuée par l'État pour un montant de 100 662,00 €. Le Conseil Départemental a délibéré le 30 janvier 2019 pour soutenir la création et le déploiement de tiers-lieux et a donc mis en place un dispositif d'aides financières et d'ingénierie.

Il est donc proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de création du tiers-lieu l'ETAPE sis au Centre commercial Saint Nicolas II.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS
Maîtrise d'œuvre	23 960,33 €
Travaux	219 005,27 €
Contrôle technique	5 450,00 €
Coordination SPS	3 000,00 €
Diagnostic amiante	1 300,00 €
Mobilier et agencement de bureaux	9 700,00 €
Mobilier et agencement de la salle de réunion	7 000,00 €
TOTAL DÉPENSES H.T.	269 415,60 €
RECETTES	MONTANTS
Subvention espérée du Conseil Départemental	30 000,00 €
Subvention DETR attribuée	100 662,00 €
TOTAL RECETTES ESPÉRÉES	130 662,00 €
Emprunt et autofinancement	138 753,60 €

Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 26 août 2019 et par la commission de développement économique du 27 août 2019.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : sur le principe de demander la subvention, il n'y a pas de problème. Par contre, nous proposons de demander une subvention au Muretain Agglo pour qu'il aide ...

M. Louzon : nous l'avons déjà fait.

Mme le Maire : cette question avait déjà été posée. Je ne suis pas sûre que cela ait été voté, mais nous avons sollicité le Muretain Agglo. Sa réponse a été qu'il n'y a pas de subvention pour ce type d'équipement.

M. Pilet : ceci dit, il pourrait le faire, puisque les textes permettent de le faire. Je crois qu'il faut aller le réinterroger pour qu'il puisse participer.

Mme le Maire : nous pouvons le réinterroger. Nous pouvons même, si vous le souhaitez, l'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal afin de délibérer pour demander une subvention au Muretain Agglo. Cela ne coûte rien.

M. Pilet : tout à fait. Merci.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour les travaux de création du tiers-lieu l'"ÉTAPE".

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - AFFILIATION AU RÉSEAU RELAIS D'ENTREPRISES POUR LE TIERS-LIEU (délibération n° 2019-128)

M. Louzon : ce point avait été discuté lors de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2019, la commission développement économique a examiné ce dossier le 27 août, des informations complémentaires et des documents ont été transmis aux membres de la commission et du Conseil.

Il est donc proposé de conclure un contrat d'affiliation au réseau Relais d'Entreprises avec la SAS RELAIS D'ENTREPRISES (Société par Actions Simplifiées) pour le tiers-lieu situé Centre Commercial Saint-Nicolas II - 6 avenue du Château d'Eau. Le contrat est d'une durée de deux ans. Les montants prévus par ce contrat sont les suivants :

- Droit d'entrée forfaitaire : 1 500,00 € HT (le prix habituel de 3 000 € HT est indiqué dans les documents joints, mais un prix préférentiel a été accordé)
- Redevance mensuelle : 160,00 € HT

Le droit d'entrée forfaitaire comprend :

- L'assistance à la mise en service de l'espace
- La fourniture du kit de communication personnalisé
- La fourniture du kit de gestion personnalisé
- L'assistance à l'inauguration

La redevance mensuelle prévoit :

- La participation aux efforts de communication de l'enseigne Relais d'Entreprises
- L'invitation au séminaire / congrès annuel des affiliés du réseau
- La participation aux actions de communication collectives
- La participation aux actions commerciales auprès des Directeurs des Ressources Humaines

Le contrat indique également le droit d'utiliser la marque "Relais d'Entreprises" dans le cadre de l'exploitation du tiers-lieu.

Un explicatif, le guide d'affiliation, un exemple de contrat et les devis étaient annexés à la convocation.

Mme le Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : ce n'est pas une question, c'est une intervention. Nous avons longuement débattu au mois de juin sur cette question. Je m'étais engagé à faire des propositions de différents intervenants puisqu'en juin il était question de choisir l'intervenant qu'il nous est reproposé aujourd'hui, j'avais dit qu'il existait plusieurs possibilités, qu'elles soient d'ordre privé, d'ordre associatif avec des coopératives, d'ordre d'expériences publiques. J'avais même proposé de me rendre disponible pour aller rencontrer les personnes. Et lorsque nous avons eu la commission développement économique mardi soir, j'ai en fait compris ce qu'il se jouait, et qu'en fait j'avais travaillé pour rien, que nous aurions pu nous épargner beaucoup de temps au mois de juin puisque les choses étaient finalement jouées et actées avant. Effectivement, du fait du manque de l'accès pour les personnes à mobilité réduite, nous sommes obligés d'être affiliés à une entreprise qui a à proximité un local avec l'accès aux personnes handicapées sinon, nous n'aurions pas pu ouvrir, sinon nous n'aurions pas pu avoir les accréditations pour que le tiers-lieu ouvre. Donc, je le dis, calmement, mais j'étais très en colère mardi. J'ai l'impression que nous nous sommes faits un peu dupés. Les règles ont été respectées, il n'y avait pas d'appel d'offres à faire. Mais le fait qu'il n'y ait pas cet accès pour les personnes handicapées faisait que le choix, derrière, était limité et que si cela avait été posé dans ces termes-là au mois de juin, nous nous serions évité une longue discussion ... Non, cela n'avait pas été dit.

M. Chouard : je crois que quelqu'un avait posé la question ...

M. Pilet : ... non, non ...

M. Chouard : ... je crois que quelqu'un avait posé la question, vous pourriez le retrouver dans les ... mais je crois que quelqu'un avait posé la question par rapport à l'escalier, justement ... c'était au mois de décembre ...

M. Pilet : ... non, et du fait que dès le départ les choses étaient actées, nous étions plus ou moins contraints de travailler avec cette entreprise. Je dénonce quand même le procédé qui me paraît très limite.

J'avais aussi évoqué au mois de juin, au nom de "l'Humain d'Abord", la question de savoir qui allait gérer ; il a été dit qu'il y aurait une autre réflexion, un appel d'offres etc. Et là, nous apprenons ce dont nous pouvions nous douter, que ce sera la même entreprise qui fera la gestion.

Sur un Conseil Municipal précédent, vous nous aviez expliqué qu'il n'y avait pas de commission développement économique parce que vous préféreriez nous présenter des dossiers bien ficelés. Quand je vois les questions simples que nous avons posées sur l'ouverture de ce tiers-lieu, prévue pour le mois d'octobre, pour lesquelles nous n'avons pas de réponses, j'en suis abasourdi et catastrophé, et je pense que tous les autres collègues présents à la commission avaient renvoyé le fait que s'il y avait eu des commissions, nous aurions pu être associés, faire des propositions, et sortir de ce que l'on nous reproche, à savoir d'être toujours dans la critique et la râlerie. Je crois que nous avons soulevé un point tout simple : qui mettra le papier dans le photocopieur ? Qui viendra nettoyer les bureaux chaque soir, puisque le ménage est prévu une fois par semaine, lorsque ce sera loué à la journée ? Des questions simples. Je regrette vraiment qu'il n'y ait pas eu du travail au préalable, conjointement, avec l'ensemble des acteurs. Je le dis d'autant plus que c'est quelque chose qui nous tient à cœur, c'est quelque chose que nous avons évoquée, de transformer le Saint-Nicolas en accueil pour des entreprises et des auto-entrepreneurs. Je pense que M. Louzon va nous dire aussi les frais de gestion puisqu'en juin j'avais demandé si cela ne pourrait pas se gérer avec le Muretain Agglo, si nous ne pouvions pas mutualiser. Mais, toutes ces propositions et questions tombent à l'eau du fait de cette donnée-là que nous avons apprise mardi soir. Nous ne participerons donc pas au vote pour exprimer notre mécontentement, et vraiment notre déception.

M. Louzon : au mois de juin, nous n'avions pas tous les documents de gestion, nous les avons eus tardivement. J'ai aussi essayé d'avoir des contacts pour savoir quel gestionnaire était possible. Il s'est avéré que d'autres communes, qui ont essayé de faire la même chose que Fonsorbes pour un relais, n'ont trouvé personne à part "Relais d'Entreprises". Lorsque j'ai eu cette information, j'ai demandé quels étaient les tarifications de gestion de cet organisme. Tant que je ne les avais pas, je ne pouvais pas vous les communiquer.

M. Pilet : le problème de l'accès, pour lequel l'accord d'ouvrir a été donné puisque "Relais d'Entreprises" avait d'autres locaux à proximité, faisait que c'était compliqué d'aller chercher d'autres entreprises et d'autres lieux. Et cela, en juin, nous le savions. J'ai pris l'attache d'autres organismes, notamment des SCOP qui pouvaient proposer le même service, proposer d'autres choses, j'avais proposé de les rencontrer. Je sais que cela vous fait sourire ... je suis vraiment en colère parce que nous essayons de faire un travail aussi de propositions, j'ai passé du temps à téléphoner à des gens, à chercher des éléments pour quelque chose qui, au final, ne sert à rien. Je suis donc vraiment mécontent, nous ne participerons pas au vote.

M. Mailhé : inutile de dire que je suis d'accord avec M. Pilet, surtout que concernant ces commissions développement économique, je m'étais plaint de n'être jamais convoqué à une commission, vu qu'elle n'existait pas ou très peu. Si ces commissions avaient été établies et tenues avant chaque Conseil, comme nous le faisons en commission des finances, le problème survenu au dernier Conseil, nous avons demandé à reporter le point pour pouvoir avoir toutes les informations, ne serait pas arrivé. Nous aurions déjà voté ce point, nous ne perdrons pas notre temps sur ce point-là. De plus, inutile de dire que mardi dernier nous avons fait une commission hyper intéressante, tout le monde s'est investi. Mme Calvo, M. Louzon, M. Pilet, M. Perrot et M. Lorrain étaient présents, nous avons vraiment terminé cette commission dans la bonne humeur, avec des réflexions portant notamment sur le papier, les corbeilles, qui fera le ménage, qui gèrera les locations. Nous sommes demandeurs de ces commissions, parce que gérer tout seul ne fonctionne pas, nous l'avons bien vu, nous avons proposé beaucoup de choses. Nous pouvons remercier M. Louzon, il a fait l'effort de convoquer cette commission parce que nous avons mis la pression derrière, nous avons voulu la faire. Mais, c'est un exemple à suivre. Si nous faisons une commission avant le Conseil, nous ne perdrons pas de temps à rediscuter chaque fois pendant le Conseil et à vouloir reporter les points.

Une question : pourquoi les coûts de gestion de location des salles ne sont pas proposés sur ce Conseil ?

Mme le Maire : si, c'est le point n° 9, la tarification.

M. Mailhé : non. Le Relais d'Entreprises va gérer la location. Il y aura des frais de gestion, qui n'apparaissent pas sur ce Conseil. C'est dommageable parce que nous allons avoir une discussion derrière sur la gestion, même si nous ne sommes pas obligés de passer par un Conseil ...

Mme le Maire : ... vous aurez l'information lors du Conseil du 7 octobre ...

M. Mailhé : ... c'est dommage de ne pas avoir cette donnée-là aussi. La question est de savoir si nous serons dans les temps maintenant. Parce que par ce manque de commission, nous avons perdu quand même deux mois. Serons-nous dans les temps pour l'ouverture du 15 ...

M. Pilet : ... nous serons dans les temps, tout a été fait ...

M. Mailhé : ... du 15 ...

Mme le Maire : c'est parfait si nous sommes dans les temps.

M. Perrot, du groupe Agir pour Fonsorbes" : comme le disaient M. Mailhé et M. Pillet, la commission de mardi a été très intéressante. Par contre, nous avons relevé bon nombre de points, notamment sur les systèmes informatiques, qui n'ont pas été soulevés, ne serait-ce qu'au niveau du photocopieur pour la sécurité des copies si besoin, des équipements informatiques mis à disposition dans la grande salle de réunion, ne serait-ce que quelque chose de tout simple, la fourniture d'un broyeur pour justement détruire tous les papiers confidentiels. Je pense que ce genre de réunions aurait dû être fait il y a plusieurs mois de cela, histoire de bien ficeler le produit, alors que l'ouverture aura lieu dans un mois, un mois et demi. C'est quand même assez juste comme délai.

Mme le Maire : nous sommes le 29 août, d'ici le 15 octobre cela nous donne le temps de répondre aux questions que vous avez posées, de les traiter et voir comment cela se passe ailleurs. Cela fonctionne à Muret, à Cugnaux, voyons quels matériels ils ont mis à disposition, ce qu'il est nécessaire de faire, ce que nous prenons à notre charge, sachant que nous savons que le ménage sera assuré par la commune. Le 15 octobre, nous serons opérationnels, il n'y a pas de doute.

M. Perrot : oui, mais M. Louzon a fait le check au niveau tarif, par exemple entre Cugnaux et Muret, mais il aurait été bien, au moins, de se déplacer, je ne sais pas si cela a été fait, dans ces tiers-lieux pour voir à peu près comment c'était ficelé, quel type d'équipements il y avait, pour faire la même chose au minima.

M. Louzon : premièrement : vous me dites toujours que nous ne faisons pas de commission de développement économique. Si je ne fais pas de réunion, c'est qu'il n'y a pas de point qui concerne le Conseil Municipal ; il faut arrêter de dire qu'il n'y en a pas. Après, je conçois que je pourrais faire des réunions d'information, d'accord. Cela, c'est le premier point, qui m'agace sérieusement.

Deuxième chose : si vous avez autant de questions, il faut que j'aie les réponses. Il faut que je me documente aussi pour savoir comment fonctionne la gestion de ce tiers-lieu, personne ne sait comment cela fonctionne. Il faut donc bien que je m'imprègne du fonctionnement de l'organisation de ce tiers-lieu pour pouvoir vous le restituer. Quand vous avez posé des questions, j'y ai presque répondu à toutes, sauf à propos de la confidentialité des documents et du remplissage en papier du photocopieur. Ce sont des questions que je conçois, qui sont importantes dans la gestion, mais je pense qu'un gestionnaire nous aidera à trouver des solutions sur ce style de questions. Donc, je voudrais quand même recadrer un peu. Je comprends votre énervement, frustration, mais je n'étais pas présent au Conseil du 24 juin. Ce point a été laissé à l'ordre du jour, c'était une erreur, nous aurions dû le reporter de fait, c'est de ma faute ... J'étais présent le 24, mais j'étais absent auparavant et j'aurais dû reporter le point pour faire une commission, mais je n'ai pas pu le faire. Donc, je comprends votre énervement généré. Mais, j'essaie de faire les commissions, j'en ai fait quand même quelques-unes, lorsque des points intéressants sont vus au Conseil, mais pas pour de l'information ; sur les Portes du Gers, j'ai donné une information en Conseil, je n'avais pas besoin d'une commission pour faire de l'information.

M. Pillet : excusez-moi. Je crois que c'est aussi un esprit, une volonté de savoir comment nous avons envie d'avancer, de construire une politique municipale. Avons-nous envie de la construire seul dans son coin ou avons-nous envie de la construire avec l'ensemble des représentants élus au Conseil Municipal ?

Mme le Maire : je ne crois pas que nous puissions vous laisser dire cela, M. Pillet. Nous partageons suffisamment ...

M. Pillet : ... je vais prendre un exemple : sur la commission des finances, nous réfléchissons par exemple à de nouveaux critères pour attribuer les subventions. Les points ne sont pas à l'ordre du jour, mais nous les réfléchissons. Sur d'autres commissions, nous travaillons en amont alors que ce n'est pas à l'ordre du jour, mais nous réfléchissons tous ensemble. Je pense que sur le tiers-lieu, cela aurait été très intéressant que nous le fassions ensemble. Je l'ai dit tout à l'heure, je réexprime ma colère, mais c'est aussi une façon de concevoir comment nous travaillons ensemble, ou pas.

M. Gaubert : d'une manière beaucoup plus générale parce que je ne fais pas partie des commissions, je voudrais quand même rappeler la genèse de l'histoire : quel était ce local à l'origine ? C'était une salle invendable, inutilisable, pour laquelle il fallait trouver une destination. Je crois que nous tous autour de la table étions d'accord pour que ce lieu devienne un lieu de tiers-lieu. Après, il est vrai que le problème d'accessibilité est important. Mais je crois qu'aujourd'hui nous avons tout intérêt à avancer sur ce dossier, à mettre en œuvre le processus. Après, pour l'accessibilité, à un moment ou un autre, en fonction effectivement de l'utilisation des locaux ou des demandes, nous devons nous poser la question. Il y a des locaux un petit peu partout sur Saint-Nicolas qui sont en prise directe puisqu'il y a ...

Mme le Maire : ... en rez-de-chaussée oui ...

M. Gaubert : ... peut-être qu'il faudra effectivement se poser la question, un jour, d'agrandir via ces locaux.

Mme le Maire : oui, mais nous pouvons supposer que ce type d'installation est appelé à se développer. Moins il y aura de déplacements pendulaires "je vais travailler, je fais 30 km pour aller travailler, je rentre chez moi", mieux nous nous porterons tous ; à la fois ceux qui ne se déplaceront pas et nous tous qui

respirons l'air pollué généré par tous ces véhicules qui font des déplacements, probablement pour certains, inutiles. Donc, en temps utile, nous verrons, ou l'équipe municipale à venir, s'il est nécessaire d'investir dans de nouveaux équipements tels que ceux-là ; oui, cela ne fait pas de doute. Je suis sûre que cela se développera. Donc, commençons déjà par l'"ETAPE" et ce sera peut-être la première étape, peut-être y en aura-t-il une autre, à suivre.

M. Gaubert : il y a des péchés ou des erreurs de genèse, donc lançons-le, et voyons ce ...

Mme le Maire : ... il est vrai que des auditeurs présents ce soir au Conseil Municipal ne connaissent pas la problématique générée : si ce local n'est pas accessible, c'est parce qu'il est au premier étage et qu'il a été totalement impossible, du fait de la configuration des lieux et de ce qu'est la propriété, d'y installer un ascenseur. Donc, effectivement, l'accessibilité n'y est pas, mais elle est possible sur d'autres structures équivalentes à Muret et Cugnaux, ce qui nous a permis d'avoir une dérogation, de ne pas avoir l'obligation d'avoir un ascenseur.

M. Lorrain : il a été dit qu'à Muret il y avait deux relais d'entreprises. Puisque nous avons le temps avant l'ouverture sur notre commune, il serait bon de savoir si ces entreprises ont bénéficié d'un fonds de concours du Muretain Agglo.

Mme le Maire : la réponse est non. C'est privé.

Mme Bobo : juste une petite remarque : il est marqué que le droit d'entrée forfaitaire est de 1 500 € alors que le prix habituel est de 3 000 €. Lorsque nous regardons dans les conventions, il est marqué que c'est 1 500 € si d'autres tiers-lieux sont sur la même commune ou autre. Comme la commune de Fonsorbes fait partie de l'Agglo Muretain, je pense qu'il se doit de faire quand même cet effort au minima ...

Mme le Maire : ... c'est ce qui est prévu ...

Mme Bobo : ... oui, mais formulé ainsi, on dirait qu'il nous fait une remise ; mais non, c'est parce qu'il y a d'autres tiers-lieux sur l'Agglo Muretain. La personne handicapée, si elle n'a pas de voiture, je ne sais pas comment elle se déplacera pour aller à Cugnaux, la pauvre personne qui voulait utiliser le tiers-lieu. C'est quand même dommageable, et au vu des déplacements doux justement, pour les personnes à mobilité réduite.

Mme le Maire : nous commençons par ce tiers-lieu à l'étage et peut-être que cela se développera, il y en aura en rez-de-chaussée qui seront un jour accessibles.

Mme Bobo : j'espère pour elles. Merci.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'un contrat d'affiliation au Réseau Relais d'Entreprises.

VOIE	Pour :	27
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	3 (Mmes Bobo, Rangoly -par procuration- et M. Pilet)

9 - TARIFICATION ET MODALITÉS DE LOCATION ET DE SERVICES DES LOCAUX DU TIERS-LIEU L'ETAPE (délibération n° 2019-129)

M. Louzon : dans la perspective de la future ouverture du tiers-lieu L'ETAPE, il est proposé de fixer la tarification et les modalités de location des locaux et des prestations de reproduction, à savoir :

Tarification

- **Bureaux meublés et fermés de 8 à 10 m² (1 poste de travail) / location au mois**
 - 1 jour / semaine 120 €
 - 2 jours / semaine 170 €
 - 3 jours / semaine 240 €
 - 4 jours / semaine 300 €
 - 5 jours / semaine 350 €

Le tarif pour les télétravailleurs ou les entreprises louant pour des télétravailleurs est diminué de 30 % (arrondi à l'euro supérieur) par rapport à celui des entrepreneurs, uniquement pour un bureau individuel. En effet, la ville souhaite favoriser les contrats de prestation de service qui ont un impact sur l'environnement en diminuant les déplacements.

- **Espace de travail partagé (coworking) de 16 à 20 m²**
 - Prix / mois 150 €

- Journée 21 €
- Matinée (3 heures) 9 €
- Après-midi (4 heures) 12 €

- **Bureaux meublés et fermés de 16 à 20 m² (jusqu'à 4 postes de travail) / location au mois**
 - 1 jour / semaine 150 €
 - 2 jours / semaine 240 €
 - 3 jours / semaine 330 €
 - 4 jours / semaine 420 €
 - 5 jours / semaine 500 €

- **Salle de réunion de 10 à 14 personnes de 29,15 m²**
 - Location à l'heure (carnet de 5 heures) 75 €
 - Demi-journée 48 €
 - Journée 90 €

- **Dépôt de garantie** 250 €

Les tarifs ne sont pas soumis à la TVA. Une étude des tarifs des tiers-lieux du secteur a été réalisée.

Modalités

- Un contrat de prestation de services pour mise à disposition de bureaux équipés sera signé pour une durée comprise entre un mois et un an concernant un abonnement précisant le nombre de postes de travail, le type de bureau, les jours concernés.
- La durée minimale pour l'espace de travail partagé (coworking) est de trois mois. Un renouvellement pourra avoir lieu selon les conditions précisées dans le contrat.
- Le paiement doit intervenir d'avance chaque mois.

Les tarifs de reprographie étaient annexés à la convocation.

Mme le Maire : les tarifs ont été fixés en fonction de ceux pratiqués ailleurs.

M. Louzon : oui, ils rejoignent beaucoup celui de Muret, c'est celui qui a été préconisé. Sauf que nous avons décidé de baisser le prix de l'espace de travail partagé de 200 € à 150 €, sachant que l'avantage pour l'entrepreneur est qu'il n'est pas assujéti à la TVA.

M. Mailhé : suite à la commission que nous avons faite mardi dernier, nous avons posé la question des tarifs de nuit puisque beaucoup d'entreprises ne travaillent pas forcément avec des Français ou Européens. Nous, nous travaillons avec les Etats-Unis, avec la Chine, il y aura donc des contacts, il y aura peut-être des travaux de nuit. Peut-être faudra-t-il le préciser sur ces tarifs.

M. Louzon : oui, dans le contrat.

M. Mailhé : nous avons aussi discuté, justement consécutivement à ces heures pouvant être décalées dans la journée, de bien préciser le matin, ou l'après-midi, ou la nuit, ou le package d'heures qui sera à disposition. Si nous mettons une ouverture la nuit, ou à des heures tardives, ou à des heures tôt, est-ce que les frais de gestion par rapport au Relais d'Entreprises qui gèrera ces locations seront plus chers ?

Mme le Maire : il n'y pas de raison.

M. Mailhé : tous ces points de questions ont été discutés en commission. Il est intéressant d'en parler ici pour montrer que nous pouvons finir et que nous pouvons faire un travail propre tous ensemble ; j'y reviens, et j'y tiens. Il y a encore des choses à modifier sur ces tarifs. Nous n'allons pas voter contre pour pouvoir avancer, mais je pense que dans le temps il faudra penser à un autre mode de travail, un autre mode de location. Les entreprises travaillent maintenant en 3x8, et elles travaillent avec toute la planète.

Mme le Maire : à ce moment-là, calquer les forfaits de nuit sur ceux de la matinée de 3 heures et de l'après-midi de 4 heures. Les forfaits de nuits seront de 3 ou 4 heures, ils ne travailleront pas la nuit entière de 20 h à 8 h le matin. A voir ...

M. Mailhé : ... c'est contractuel, donc il faudra le rajouter dans la liste...

Mme le Maire : ... nous modifierons éventuellement ...

M. Mailhé : ... et comme je dis, les frais de gestion du Relais d'Entreprises : ne nous demanderont-ils pas, je ne me souviens plus des frais de gestion de location, de payer plus cher parce qu'ils travaillent la nuit ?

Mme le Maire : à priori, il n'y a pas de raison. Nous nous adapterons en fonction des demandes et nous ferons évoluer les tarifs nocturnes, si tant est qu'il y en est, nous verrons comment faire évoluer les choses si nous sommes sollicités sur ce type d'occupation.

M. Mailhé : et le deuxième point, dont nous en avons parlé tous ensemble : nous avons proposé de faire des tarifs préférentiels pour le début, faire des promotions, faire les trois premiers mois un peu moins chers pour commencer à attirer les entreprises, ou alors faire des tarifs préférentiels pour les auto-entrepreneurs car lorsqu'on démarre auto-entrepreneur, on ne gagne pas forcément beaucoup d'argent. On a peut-être besoin d'une salle, ce serait donc un moyen de les aider. Et surtout, pour les auto-entrepreneurs Fonsorbais ou les entreprises fonsorbaïses. C'est un moyen de les aider. Ils payent leurs impôts sur Fonsorbes, donc est-ce qu'il n'y aurait pas un moyen aussi de les encourager à utiliser ce tiers-lieu ? Après, cela fera peut-être "tache d'huile", cela fera peut-être venir beaucoup plus de monde. Nous en avons parlé tous ensemble lors de cette super réunion. Voilà, c'est une proposition que nous faisons. Je pense que nous pouvons le rediscuter, mais les entreprises fonsorbaïses ont besoin de ces locaux, et je pense que c'est un geste honorable envers elles.

M. Pilet : il me semble que ces idées étaient partagées par tous. En tout cas, il n'y a pas d'opposition exprimée.

Mme le Maire : sur le fond, cela ne me choque pas.

M. Louzon : il faut savoir que les utilisateurs ne seront principalement que des Fonsorbais.

Mme le Maire : nous pouvons penser que des Fonsorbais feront du télétravail pour de grandes entreprises ...

M. Louzon : ... parce que le déplacement pendulaire concerne des personnes qui n'habitent pas loin du lieu. L'entrepreneur n'a pas la TVA, il a donc déjà 20 % de moins.

M. Mailhé : oui, des utilisateurs sont des Fonsorbais. Mais, les entreprises qui emploient ces utilisateurs ne seront pas systématiquement Fonsorbaises, ni les auto-entrepreneurs. C'est là le geste que nous avons proposé et que nous souhaiterions faire. C'est juste.

M. Louzon : c'est pour cela qu'il y a un tarif de 30 % pour les télétravailleurs et les entreprises louant pour des télétravailleurs.

M. Pilet : nous avons compris que c'était pour les entreprises de l'extérieur.

M. Louzon : non. Il est noté "pour les télétravailleurs et les entreprises louant pour des télétravailleurs".

Mme le Maire : non, cela veut dire que ce sont des entreprises extérieures à Fonsorbes. Imaginons qu'Airbus loue, nous lui ferions 30 % de réduction ?

M. Pilet : oui, c'est cela.

M. Louzon : oui, parce qu'ils louent des bureaux à l'année. Ce sont des engagements sur plusieurs temps.

Mme Bobo, hors micro : ...

Mme le Maire : sur le principe, si vous êtes d'accord, je pense que nous pouvons effectivement accorder une remise de 10 % les six premiers mois pour les auto-entrepreneurs Fonsorbais, nous leur mettons le pied à l'étrier, nous leur donnons envie sur un coût moindre.

M. Pilet : c'est la question que nous soulevions, nous avons la même : c'est-à-dire que nous favorisons les grosses entreprises, par exemple Airbus, en faisant une réduction de 30 %. Je ne sais pas si ce sont elles qu'il faut aider, pour lesquelles il faut faire un effort. Nous ne voulions pas l'aborder parce que nous savions que sur le point précédent nous allions être repoussés ...

Mme le Maire : ... l'idée de la réduction de 30 % est aussi de fidéliser, de garder ces grosses entreprises ; j'ai cité Airbus car c'est celle qui nous vient à l'esprit à tous. Que celles-ci soient des clients réguliers car c'est aussi cela le fond du commerce, c'est d'avoir des clients réguliers et d'en récupérer de temps en temps quelques-uns qui à la demande ont besoin de locaux. Il est clair que ce sont elles qui feront vivre la structure.

M. Pilet : cela nous a bien été présenté ainsi, le Relais d'Entreprises allait amener des clients.

Mme le Maire : si vous êtes d'accord, je vous propose de valider les tarifs proposés, ainsi qu'une réduction de 10 % pour les auto-entrepreneurs Fonsorbais pendant les six premiers mois. Etes-vous d'accord ?

M. Mailhé : c'est l'objet de nos interventions.

M. Pilet : étant donné que la demande faite est entendue, nous allons participer au vote.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer la tarification et les modalités de location ci-dessus détaillées pour la location des locaux du tiers-lieu l'"ÉTAPE".

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : nous modifierons donc la délibération avec ces éléments supplémentaires.

10 - FRAIS DE SCOLARISATION POUR LES ÉLÈVES NE RÉSIDANT PAS SUR LA COMMUNE - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 (délibération n° 2019-130)

Mme De Coux : il avait été acté, lors du Conseil Municipal du 10 mars 2016, le principe de paiement des frais de scolarisation pour les enfants inscrits dans une école de la ville, dont les familles résident sur une autre commune, et qui seraient à la charge des communes de résidence, et ce à compter de septembre 2016.

Afin de procéder à la mise à jour du coût de scolarisation des élèves, une étude a été réalisée sur le coût moyen en 2018 d'un élève de Fonsorbes.

Aussi, il est proposé de fixer le montant de ces frais pour l'année scolaire 2019-2020 à 859,31 €, selon le calcul suivant :

COUT MOYEN D'UN ÉLÈVE DE FONSORBES SUR 2018			
NOMBRE D'ÉLÈVES FIN SEPTEMBRE 2018 : 1 438			
CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE 2018		RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2018	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
CAM compétence ATSEM	470 884,00 €	Remboursement par le GFP	1 971,14 €
Charges à caractère général	355 474,97 €	Produits divers de gestion courante	7 775,91 €
Charges de personnel	401 636,00 €		
Autres charges de gestion courante	17 447,00 €		
TOTAL	1 245 441,97 €	TOTAL	9 747,05 €
Coût complet pour 2018 : 1 235 694,92 €			
Soit un montant de charges pour 1 élève : 859,31 €			

Pour rappel, le montant pour l'année scolaire 2018-2019 était de 774,23 €.

Une pondération sera appliquée en prenant en compte le potentiel fiscal de l'année précédente, à hauteur de 20 %, si la commune concernée a un potentiel inférieur à celui de la ville de Fonsorbes.

Le document portant sur le calcul de ces frais était annexé à la convocation.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 26 août 2019.

Mme le Maire : nous ne faisons que reprendre ce que nous votons tous les ans à la même période, avec ...

Mme De Coux : ... avec quand même une augmentation cette année qui s'explique en grande partie par la baisse assez importante du nombre d'élèves, puisque nous passons de 1 474 à 1 438 élèves. De plus, il y a les augmentations sur le personnel et les frais généraux, les fluides, dont les coûts sont répercutés sur le coût de scolarisation des élèves.

Mme le Maire : le montant est voisin des montants pratiqués par les communes qui nous sollicitent, pour lesquelles nous payons pour nos enfants. Classiquement, nous refusons de payer, nous ne donnons pas l'autorisation aux enfants d'être scolarisés ailleurs.

Mme De Coux : sauf pour un élève de Fonsorbes qui doit être scolarisé dans une CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire).

Mme le Maire : oui, c'est la seule condition. Classiquement, c'est Cugnaux ou Tournefeuille.

Avez-vous des questions ?

M. Mailhé : est-ce que les autres communes payent ?

Mme le Maire : nous les faisons payer.

M. Mailhé : et est-ce qu'elles payent ?

Mme le Maire : oui. Cela fait réfléchir de manière générale tous les Élus sur ces dérogations qui se faisaient de façon extrêmement habituelle, c'était facile. Compte-tenu du coût que représente un élève, il y a un moment où chacun se pose des questions.

M. Mailhé : si j'avais bien compris, la plupart sont des élèves scolarisés dans des classes ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) ?

Mme le Maire : oui.

M. Mailhé : j'ai posé la question en commission, mais je ne m'en souviens plus : combien d'élèves sont-ils concernés à Fonsorbes ?

Mme De Coux : quatre élèves me semble-t-il.

M. Mailhé : quatre petits Fonsorbais qui vont dans d'autres communes ?

Mme De Coux : non. Quatre élèves d'autres communes scolarisés à Fonsorbes.

M. Mailhé : et nous, combien en avons-nous qui partent sur les autres communes ?

Mme De Coux : deux élèves.

Mme le Maire : nous avons insisté auprès de l'Éducation Nationale compte-tenu du fait que nous avons malheureusement des besoins en terme de scolarisation en classes ULIS. Nous avons une classe à Fonsorbes

afin que les petits Fonsorbais soient scolarisés à Fonsorbes, qu'ils ne soient pas obligés d'aller à Tournefeuille ou à Cugnaux parce que les classes de Fonsorbes sont occupées par des enfants d'autres communes ; la vie des familles est déjà compliquée. La problématique est s'ils ont commencé leur scolarité, gardons les petits Fonsorbais à Fonsorbes.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les frais de scolarisation à 859,31 € par élève pour les élèves ne résidant pas sur la commune, pour l'année scolaire 2019-2020.

VOIE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF - TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ALAE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU TRÉPADÉ (délibération n° 2019-131)

Mme De Coux : dans le cadre du projet de réhabilitation du pôle restauration et périscolaire du groupe scolaire du Trépadé, nous avons obtenu une subvention du Conseil Départemental de 360 273,77 € et un engagement de la Sous-Préfecture pour une subvention DETR de 300 000 € sur le programme 2020.

Nous pouvons également solliciter une aide auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les travaux d'extension de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) de l'école élémentaire du Trépadé.

Le montant maximum de subvention de la CAF est de 90 000 € et un prêt sans intérêt maximum de 30 000 € est également possible.

Il est donc proposé de solliciter une subvention et un prêt sans intérêt pour les travaux d'extension de l'ALAE de l'école élémentaire du Trépadé.

Le plan prévisionnel de financement de ce projet est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS TTC
Maîtrise d'œuvre	41 698,00 €
Travaux	410 325,54 €
Frais divers (SPS, CT)	6 764,00 €
TOTAL DÉPENSES TTC	458 787,54 €
RECETTES	MONTANTS TTC
Subvention espérée de la CAF	90 000,00 €
Subvention espérée de l'Etat - DETR	102 581,38 €
Subvention attribuée par le Conseil Départemental	102 581,38 €
TOTAL RECETTES ESPÉRÉES	295 162,76 €
Prêt sans intérêt CAF espéré	30 000,00 €
Emprunt et autofinancement	133 624,78 €

Ce plan était annexé à la convocation.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 26 août 2019.

Mme le Maire : vous avez bien compris que les subventions DETR et du Conseil Départemental ne sont pas en plus des chiffres annoncés de 300 000 € et 360 000 €. Cela a été calculé au prorata du coût estimé des travaux ALAE.

M. Lorrain : elles sont "espérées". Comment cela se passe-t-il si elles n'arrivent pas à ce niveau-là ?

Mme le Maire : concernant la DETR, nous en avons la certitude, nous avons un engagement écrit de Mme le Sous-Préfet pour un montant de 300 000 € pour 2020, pour ce chantier. Concernant le Conseil Départemental, il accorde 30 % de subvention sur le montant des travaux scolaires. A priori, il n'y a aucune raison que nous ne bénéficions pas de cette subvention. Par contre, la subvention de la CAF est plus aléatoire, nous n'avons pas de certitude.

M. Mailhé : c'est la question que j'allais posée. La subvention de la CAF est de 90 000 €, soit déjà 20 % du prix.

Mme le Maire : nous la sollicitons, c'est le montant maximum.

M. Mailhé : est-ce que vous avez rencontré des personnes de la CAF qui vous l'ont estimée par rapport au projet ? Comme l'avait fait M. Louzon auprès du Conseil Départemental pour le tiers-lieu qui lui a dit que nous pouvions avoir 30 000 € pour le tiers-lieu. Avons-nous eu une personne nous disant ...

Mme le Maire : ... il n'y a pas de certitude, il n'y a jamais de certitude lorsque nous demandons une subvention.

La Directrice Générale des Services : nous avons eu des contacts téléphoniques avec la CAF pour ce dossier.

M. Mailhé : donc, c'est espéré, si la CAF vous dit cela, théoriquement, ce devrait être bon.

Mme le Maire : elle a un Conseil d'Administration qui vote et distribue les subventions. Nous savons que la CAF est moins bien servie par l'État que ce qu'elle a été, donc fatalement c'est répercuté sur les subventions attribuées aux collectivités, qu'il s'agisse de la petite enfance ou de l'enfance. Donc, nous la sollicitons et nous espérons.

M. Pilet : sur le principe de la subvention, il n'y a pas de problème. Mais, même remarque que tout à l'heure : que nous fassions aussi la demande auprès du Muretain Agglo, que cela apparaisse.

Mme le Maire : pour le Muretain Agglo, la demande viendra à postériori. C'est sur le montant des travaux, ce ne sera donc que sur l'ALAE, mais pas sur la restauration. Nous serons sur l'ALAE parce que c'est une compétence du Muretain Agglo. Il n'y a pas de doute que nous aurons un Fonds de Concours, nous le solliciterons en temps utile. Nous ne serons sans doute pas sur ces sommes-là, mais il y aura un Fonds de Concours du Muretain Agglo.

M. Pilet : pourquoi ne le faisons-nous pas apparaître dans la demande de subvention, en terme de visibilité ?

Mme le Maire : M. Couailles me souffle que c'est dans la demande globale des Fonds de Concours.

M. Couailles, Directeur Financier : en fait, il sera fait une demande globale de tous les Fonds de Concours. Il n'y aura pas juste que celui-ci, il y en aura d'autres.

M. Pilet : merci.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la CAF de la Haute-Garonne pour les travaux d'extension de l'ALAE de l'école élémentaire du Trépadé, ainsi qu'une demande de prêt sans intérêt.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC POUR LA SOCIÉTÉ GRDF - 2019 ET LES ANNÉES SUIVANTES (délibération n° 2019-132)

Mme De Coux : il est proposé d'instaurer, pour l'année 2019 et les années suivantes, la Redevance pour l'Occupation provisoire du Domaine Public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et aux canalisations particulières de gaz, pour la société GRDF (Gaz Réseau Distribution France).

Conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux Communes et aux Départements, le mode de calcul de cette RODP est ainsi fixé, étant précisé qu'il s'applique au plafond réglementaire :

- $PR = 0,35 \text{ €} \cdot L \cdot 1,06$
 PR représente le Plafond de Redevance
 L représente la longueur, en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédente
 1,06 représente le taux de revalorisation de l'index d'ingénierie pour l'année 2019, et non 2018 comme noté dans la note de synthèse
- Revalorisation annuelle automatique par application à la fois du linéaire et de l'index ingénierie mesuré au cours des 12 mois précédent la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

C'est un petit peu technique, mais cela permet de faire entrer à peu près 140 € sur cette année, sachant que nous percevons déjà une Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les canalisations définitives, qui ne sont pas celles de chantiers, de l'ordre de 2 600 €. Nous ajoutons donc 140 € dus sur les chantiers GRDF. Avez-vous des questions ? *Aucune question n'est posée.*

Mme le Maire : le serait dommage de ne pas le voter.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer la Redevance d'Occupation provisoire du Domaine Public pour la société GRDF pour, l'année 2019 et les années suivantes, selon le mode de calcul prédéfini.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

13 - CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-LYS - DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES IMPAYÉS (délibération n° 2019-133)

Mme le Maire : ce dossier est aussi habituel.

Mme De Coux : le Centre des Finances Publiques de Saint-Lys nous a soumis des dossiers pour des admissions en non-valeur de titres impayés. Cela concerne seize titres impayés, et non six comme indiqué dans la note de synthèse, mais les montants ne changent pas.

Vu les explications données et les démarches faites pour tenter de traiter ces titres, il est proposé d'approuver l'admission en non-valeur, à savoir :

N°	NATURE	ANNÉES	MONTANTS
1	SIECT (ASSAINISSEMENT)	2003	122,98 €
2		2004	61,52 €
3		2005	59,74 €
4		2006	47,00 €
5		2007	686,52 €
6		2008	571,44 €
7		2009	2 185,29 €
8		2009	56,44 €
Sous-Total			3 790,93 €
9	SIVOM (CRÈCHES)	2015	9,28 €
10		2015	19,52 €
11		2015	11,84 €
12		2015	85,80 €
13		2015	41,60 €
Sous-Total			168,04 €
14	LOYER	2015	165,66 €
15	REMORQUAGE	2016	135,38 €
16	TLPE	2017	123,00 €
TOTAL			4 383,01 €

Ce sont des sommes que la Trésorerie n'a pas réussi à recouvrer. Pour donner un peu d'explications sur l'assainissement de 2003 à 2009 : il faut rappeler qu'avant 2010 c'est la commune qui gérait l'assainissement et qui délégait la facturation au SIECT (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch). En l'occurrence, il s'agit de montants qui n'ont pas été recouverts par ledit syndicat. Nous décidons donc de les mettre en non-valeur, sachant que si un jour il y a quand même un paiement réalisé sur ces montants, nous pourrions tout de même l'encaisser. Avez-vous des questions ?

Mme le Maire : cela paraît peu probable.

Mme Bobo : quelles ont été les actions menées pour arriver à les recouvrer ?

Mme le Maire : c'est du ressort de la Trésorerie. C'est elle qui essaie de retrouver les ...

Mme Bobo : ... est-ce que de l'action est menée ou n'avons-nous pas de trace ?

Mme De Coux : nous avons effectivement le nom des personnes concernées, avec les observations. Par exemple, pour l'une des personnes, nous voyons que sa retraite est insaisissable et les OTD (Oppositions à Tiers Détenteur) bancaires sont positives mais sans provisions. Il y a effectivement des tentatives de recouvrement, même jusque sur les comptes des différents débiteurs, qui sont infructueuses. Il y a aussi des personnes que nous ne retrouvons pas aux adresses signalées, des personnes pour lesquelles il n'y a pas d'employeurs, des personnes pour lesquelles la saisie bancaire est positive mais sans provisions.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'annulation des seize créances ci-dessus détaillées et reconnues irrécouvrables.

VOTE	
Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	0

Mme le Maire : puisqu'il est question de la Trésorerie de Saint-Lys, nous vous proposerons sans doute sur les Conseils Municipaux à venir, une motion pour défendre notre Trésorerie parce qu'elle fait partie de celles qui seraient susceptibles d'être supprimées dans les mois à venir. Un recouplement se ferait à priori à Muret.

Nous rédigerons une motion et je la soumettrai aux Présidents de Groupes afin que nous puissions nous positionner, sans grand espoir malheureusement lorsque nous voyons ce qu'il se passe par ailleurs.

14 - GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDÉES A L'ASSOCIATION LES JEUNES HANDICAPÉS (AJH) - CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS POUR LE FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ (FAM) L'OUSTAL ET CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS POUR LA MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE (MAS) AL CANTOU (délibérations n° 2019-134 et 2019-135)

Mme De Coux : lors de sa séance du 28 juin 2018, le Conseil Municipal avait approuvé, par délibérations, d'accorder la garantie d'emprunt de la commune à l'AJH de Fonsorbes pour :

- l'acquisition du FAM l'Oustal (montant garanti : 534 250,00 €)
- les travaux de création de 12 logements pour le FAM l'Oustal et le Foyer de Vie Saint-Médard (montant garanti : 723 308,50 €)
- les travaux d'extension de la MAS Al Cantou (montant garanti : 892 500,00 €)
 - soit cinq garanties d'emprunts accordées pour un montant total de 2 150 058,50 €

Cependant, pour des raisons de formalisme, les deux prêts contractés par l'AJH auprès du Crédit Coopératif sont devenus caducs, ils concernent les délibérations n° 2018-121 et n° 2018-123 du 28 juin 2018. Ainsi, la Caisse des Dépôts et Consignations a repris ces deux contrats. Parallèlement, suite à la demande de l'AJH, l'ARS (Agence Régionale de Santé) a accordé (par arrêté du 13/02/19) la réalisation de quatre places supplémentaires à la MAS Al Cantou, soit une extension de 24 chambres au lieu de 20.

Aussi, il est proposé de délibérer à nouveau pour que la commune se porte caution de deux des cinq emprunts contractés par l'AJH dans le cadre des dits travaux.

Le montant à garantir est de 364 182,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant de 728 364,00 € décomposé comme suit :

Travaux de construction de 12 logements pour le FAM l'Oustal

Il était noté 57 logements sur le contrat de prêt et sur la note de synthèse, mais il s'agit en fait d'une erreur. C'est bien 12 places qui seront construites au FAM.

- 1 prêt PHARE : le montant à garantir est de 24 481,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant total (48 962,00 €)
- 1 prêt PHARE : le montant à garantir est de 41 385,50 €, soit à hauteur 50 % du montant total (82 771,00 €)

Travaux de construction de 24 logements pour la MAS Al Cantou

- 1 prêt PHARE : le montant à garantir est de 163 315,50 €, soit à hauteur de 50 % du montant total (326 631,00 €)
- 1 prêt PHARE : le montant à garantir est de 135 000,00 €, soit à hauteur 50 % du montant total (270 000,00 €)

Le Bureau Communautaire du Muretain Agglo a garanti ce même montant, soit également à hauteur de 50 % du montant total de l'opération, par délibération du 9 juillet 2019.

Ce dossier fait l'objet de deux votes. Avez-vous des questions ? *Aucune question n'est posée.*

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver que la commune accorde sa garantie à l'AJH à hauteur de 65 866,50 € pour les travaux de constructions de 12 logements pour le FAM l'Oustal.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver que la commune accorde sa garantie à l'AJH à hauteur de 298 315,50 € pour les travaux de constructions de 24 logements pour le MAS Al Cantou.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE 2018

La présentation du rapport d'activité des services de 2018 se déroule par vidéoprojection.

La Directrice Générale des Services : le rapport d'activité des services a été établi pour l'année 2018. Je vous fais un petit récapitulatif, je ne reprends pas tout le détail des activités, ni les comparatifs avec les années précédentes, toutes ces données sont dans le rapport complet.

Les services en 2018

- 157 agents
- 6 pôles d'activités
 - Administration
 - Culture
 - Jeunesse-sport
 - Sécurité-prévention
 - Social
 - Services techniques
- Au service de 12 000 habitants

Pôle administration

Service accueil-courrier

- 20 000 personnes accueillies
- 19 360 appels téléphoniques
- 410 dossiers passeports et cartes d'identité (depuis septembre 2018)

Secrétariat du Conseil Municipal

- 13 Conseils Municipaux
- 251 délibérations

Secrétariat général

Secrétariat

- 1 484 missions accomplies (courriers, appels, prises de rendez-vous, organisation des réunions)
- 6 840 courriers enregistrés (arrivés quotidiennement en Mairie)

Divers services

- Diagnostic et plan d'actions pour la sécurité des bâtiments municipaux recevant du public
- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
- Création des premières fiches registre RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) – le travail n'est pas terminé
- Dossier d'enquête publique pour la création du cimetière

Service finances

- 9 budgets, 4 419 mandats et 1 347 titres de recettes
- Gestion d'un montant de dépenses et de recettes de 20,5 millions d'euros
- Mise en place de la dématérialisation des documents budgétaires
- Forte augmentation de la transmission de factures électroniques
- Mise à jour de l'actif des services techniques et du service informatique

Service Ressources Humaines

- Gestion des carrières et des salaires de 157 agents
- 54 avancements d'échelon, 15 avancements de grade et 6 promotions internes
- 3 avancements suite à l'obtention d'un concours
- 9 réunions du CT (Comité Technique) et 2 concernant le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)
- Règlementation concernant les jours d'ancienneté et les temps partiels
- Réorganisation du temps de travail
- Préparation du prélèvement à la source
- Modification du régime indemnitaire
- Elections professionnelles

Service marchés-subventions

- 9 marchés gérés, dont :
 - Travaux d'extension des locaux du CCAS
 - Travaux de création du cimetière de Campardou
 - Choix du maître d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'école maternelle du Trépadé
 - Choix du maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du pôle restauration et ALAE groupe scolaire du Trépadé
- 14 dossiers de demandes de subventions déposés (y compris, notamment, les démarches pour percevoir les subventions accordées)

Service État Civil

- 128 naissances – 33 dossiers de reconnaissance
- 39 mariages
- 50 décès
- 39 PACS

Service Juridique

- 50 veilles documentaires
- 37 recherches juridiques
- 18 actes administratifs pour les transferts de voirie

Service Élections

- 144 demandes d'inscriptions et 121 demandes de radiations
- 8 937 électeurs inscrits
- Préparation de la réforme électorale de 2019 avec le Répertoire Électoral Unique

Service Acquisitions-Ventes

- Signature de la convention d'anticipation foncière avec l'EPFO
- 5 actes signés d'acquisition de parcelles
- 1 dossier concernant une cession

Service Scolaire-Régies

- 1 457 élèves scolarisés en primaire
- 244 inscriptions et 36 radiations
- 1 régie principale et 3 sous-régies pour un montant de près de 92 000 €
- Participation à l'organisation de la 1^{ère} chasse aux œufs

Gestion des assurances

- 19 sinistres déclarés à l'assurance

Service Urbanisme-VRD

- 88 permis de construire, 8 permis d'aménager, 713 dossiers et 62 conformités de permis
- Une moyenne de 74 actes par mois
- Finalisation du Plan Local de Déplacement
- 2^{ème} modification du PLU
- Arrêt des dossiers de révision du PLU et du Règlement Local de Publicité en fin d'année
- Étude pour la revitalisation du cœur de ville commencé en 2018

Service Communication

- Publications municipales
 - 4 bulletins municipaux, 2 programmes culturels, guide pratique, atout'com distribué au personnel, ...
- 60 campagnes d'affichage mobilier urbain
- Internet : près de 77 000 visiteurs – augmentation de 55 %, publication de 26 newsletters
- Application mobile : 473 téléchargements
- Réseaux sociaux : 459 publications sur Facebook, 130 pour Instagram
- Campagne d'affichage pour valoriser le personnel communal

- Participation à l'organisation de diverses manifestations, notamment pour l'accueil du jeu des 1 000 €

Service Développement Durable

- Aménagement du jardin des 13 Vents
- Aménagement d'une portion du cheminement du Riouvouet
- Actions transversales : revitalisation du cœur de ville, tiers-lieu, réhabilitation du bois de Cantelauze, aménagement du parc de Bidot avec des panneaux faune et flore
- TISSÉO : création de la ligne de bus 315

Service Informatique

- Gestion du parc informatique, maintenance, installation de nouveaux postes
- Gestion et suivi des imprimantes et photocopieurs
- Gestion et suivi des tablettes mises à disposition des écoles
- Gestion de la téléphonie
- Analyse du réseau Mairie en vue du recâblage

Service Développement Économique

- Accueil de 22 nouvelles entreprises
- Participation à l'organisation du Forum Défi Emploi avec le Muretain Agglo
- 2 animations commerciales
- Participation au projet de réhabilitation d'un local en tiers-lieu
- Etude pour la signalétique de la ville
- Marché de Noël des commerçants fonsorbais
- Régie et permanence sur le marché de plein vent

Pôle culture

Médiathèque

- 1 800 adhérents actifs
- 28 327 ouvrages, CD, DVD, livres mis à disposition
- 15 animations

Ludothèque

- 233 familles ont adhéré ou renouvelé leur adhésion
- 7 animations, et organisation du festival du jeu

Programmation culturelle

- 25 manifestations organisées, expositions comprises
- 1^{ère} participation au Printemps du Rire
- 6 241 personnes ont fréquenté ces manifestations

Archives

- Versement de 42 ml d'archives - journée du patrimoine
- En cours : charte courriel, plan de classement

Pôle jeunesse-sport

Service Jeunesse

- Une moyenne de 15 jeunes au CAJ
- Club préados : 160 jeunes - une moyenne de 26 jeunes par jour
- Une moyenne de 106 collégiens pour l'ALAC sur la pause méridienne
- 4 chantiers jeunes

CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

- 89 enfants
- Projet d'appareil de musculation au bois de Cantelauze
- Organisation de "Tous en Sport" pour la 2^{ème} année
- Participation à l'organisation de l'accueil d'une étape de la Ronde de l'Isard
- Participation à l'étude concernant l'extension du gymnase de Cantelauze

Pôle Sécurité-Prévention

Point Écoute des Jeunes et des Familles

- Accompagnement et suivi de 34 jeunes
- 247 jeunes rencontrés lors des sorties nocturnes
- 2 animations parentalités
- Mesures de responsabilisation : 2 collégiens
- 4 rappels à l'ordre

CLSPD (Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

- Réunions des groupes de travail
- Étude pour la mise en place du dispositif de participation citoyenne

Police Municipale

- 111 arrêtés de Police rédigés
- 17 présences pour des manifestations
- 330 surveillances habitations OTV (Opération Tranquillité Vacances)
- 370 contraventions au Code de la Route
- 11 fourrières automobiles
- 50 présences pour les opérations funéraires
- 57 élèves pour le permis piéton
- 28 interventions SACPA/ animaux errants

Pôle Technique

Services Techniques

- Espaces verts : 60 ha d'espaces verts, 30 km de haies, terrains de sport – continuité de l'inventaire des espaces verts
- Bâtiments : entretien de 80 bâtiments
- Gestion des demandes d'autorisation de manifestations
- Gestion des locations des salles
- Recrutement du nouveau Directeur des Services Techniques
- Travaux divers : rénovation de l'éclairage de l'église, sécurisation des accès des groupes scolaires, ...

Service Entretien

- Nomination de la nouvelle responsable
- 31 agents d'entretien
- 31 008 m² entretenus
- 42 % de bâtiments scolaires et centre de loisirs
- 24 % de bâtiments communaux
- 31 % de bâtiments sportifs
- 2 % de salles de location

Travaux

- Début des travaux d'extension des locaux du CCAS
- Début des travaux de création du cimetière de Campardou
- Budget participatif 2017 : aménagement du Parc de Bidot
- Travaux d'accessibilité
- Mise en place de mobilier urbain (bancs, poubelles, ...)
- Rénovation d'une partie de la toiture de l'église

- Par les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) : chemin de Cantelauze, ralentisseurs route de Magne, réfection de la rue Noël Serrani, radars pédagogiques, chemin Marial, début des travaux de création du réseau assainissement vers la station d'épuration Défi Aussonnelle (par RÉSEAU 31), bornes de recharge véhicules électriques (SDEHG)

Mme le Maire : la liste n'est sans doute pas exhaustive mais cela montre la charge de travail des personnels communaux qui sont, comme l'a dit Mme Mourareau, au service des Fonsorbais. Je voudrais donc me faire la porte-parole, Mme Mourareau, de l'ensemble du Conseil Municipal : vous remercier de notre part à tous les agents qui sont investis dans leurs missions, qui font au mieux pour rendre le service que nous attendons d'eux et mettre en avant la qualité du service public dont nous avons tous besoin au quotidien.

Souhaitez-vous ajouter quelque-chose ? Je pense que tout a été dit.

M. Pilet : je pense que nous aurons le document complet pour pouvoir voir les détails. Mais, j'aurais voulu avoir des détails sur les 19 sinistres. De quel ordre sont-ils ? S'agit-il d'accidents à la personne ?

Mme le Maire : non. Ce sont des dégradations de véhicules.

La Directrice Générale des Services : ce sont en majorité des véhicules.

M. Pilet : sur la partie développement économique, il est signalé 22 nouvelles entreprises. Il n'est pas précisé si des entreprises ont quitté la commune. Des entreprises ont-elles quitté la commune ?

La Directrice Générale des Services : ces 22 entreprises sont passées par le service. Effectivement, lorsqu'il y a des fermetures ou des départs, elles ne viennent pas voir le service développement économique.

M. Pilet : merci.

16 - OUVERTURE DE NOUVELLES STRUCTURES MUNICIPALES : ESPACE SPORTIF ET LUDIQUE DE FONROUGE, EXTENSION DES LOCAUX DU CCAS ET CIMETIÈRE DE CAMPARDOU

Mme le Maire : il s'agit juste d'une information sur l'ouverture de nouvelles structures municipales. Vous recevrez prochainement les invitations :

- L'Espace sportif et ludique de Fonrouge : créé dans le cadre du budget participatif 2018/2019, il a été mis à la disposition du public fin juin-début juillet. L'inauguration est prévue le 13 septembre à 18h30.
- L'extension des locaux du CCAS : le déménagement s'est déroulé en ce début de semaine. Les agents et Mme Hernandez, Adjointe déléguée au secteur "affaires sociales-prévention-sécurité", sont installées dans leurs nouveaux bureaux. Je pense que cela leur changera la vie en termes de conditions de travail. L'inauguration est prévue, à priori, le 25 septembre, nous attendons la confirmation du Conseil Départemental puisque nous avons sollicité le Président, M. Méric, ou un de ses représentants, étant financeur pour 30 % du bâtiment. Il est donc légitime qu'il soit présent lors de cette inauguration. Nous n'avons pas de certitude sur l'horaire, ce sera probablement plutôt en fin d'après-midi.
- Le cimetière de Campardou : il n'y aura pas d'inauguration, mais nous vous proposons éventuellement de visiter le bâtiment le 7 octobre, avant le prochain Conseil Municipal, soit à 18h00. Nous pourrions nous retrouver à Campardou, et donc enchaîner sur le Conseil Municipal. Nous vous confirmerons tout cela par écrit.

M. Mailhé : j'ai une question pour le cimetière de Campardou. Est-ce que nous allons prédéfinir un itinéraire pour les convois funéraires, en sortie d'église s'il y a église, pour aller jusqu'au cimetière ? Parce que je vois que des chicanes ont été installées, avec d'ailleurs un sens de circulation, alors que chemin Marial il n'y en a pas. Nous en avons parlé, mais il m'a été dit que ce n'était pas utile. Est-ce que nous allons voir avec les services funéraires, leur dire qu'il serait préférable de passer par un tracé bien prédéfini ?

Mme le Maire : cela n'a pas été évoqué, mais peut éventuellement l'être. De toute façon, les convois funéraires, comme tous les autres véhicules circulant sur la voie publique, sont soumis au respect du Code de la Route, donc ...

M. Mailhé : ... ce que je veux dire c'est que traditionnellement, lorsque nous sortions de l'église, la Police Municipale bloquait la route pour que le convoi puisse, à pieds ou en voiture, circuler. Est-ce que nous prévoyons quelque chose comme cela ?

Mme le Maire : en l'occurrence, je ne pense pas qu'il soit question de bloquer la route. Il y a la traversée de la route de Tarbes, mais de toute façon il y a des feux, les convois funéraires seront donc soumis aux mêmes règles ... oui, nous allons le regarder, mais ils subiront les feux, qu'ils sortent ici ou ailleurs ...

M. Mailhé : ... oui, mais c'était une question pour savoir si nous allions prédéfinir un tracé pour ...

Mme le Maire : ... non, aujourd'hui cela n'a pas été évoqué, mais nous pouvons le regarder de façon à ce que ce soit facilitateur ...

M. Mailhé : ... je comprends que l'inaugurer sera un peu compliqué. Nous avons des questions, nous l'aborderons en fin de Conseil, sur l'espace ludique et sportif de Fonrouge.

Mme le Maire : le cimetière de Campardou sera ouvert à compter du 2 septembre prochain. Ce nouveau cimetière était en train de se construire, que des Fonsorbais se sont déjà présentés au cours du printemps-été pour demander à acheter des concessions.

Mme Vitet, Conseillère déléguée au développement durable : par rapport au crématorium, nous avons entendu parler de l'éventualité de la mise en place d'un crématorium à Lavernose. Est-ce que c'est confirmé ou non ? Ou est-ce que les gens continuent à aller à Cornebarrieu ?

Mme le Maire : ... je suis désolée, je n'ai pas d'information sur ce sujet, je ne sais pas.

Mme Vitet : parce qu'à Cornebarrieu, les délais sont de plus en plus longs. Il y avait un article, et justement Lavernose était citée. C'est pour cela que je posais la question.

M. Mailhé : il y a une salle de réunion au cimetière ?

Mme le Maire : une petite salle pour réunir la famille.

M. Mailhé : si un Fonsorbais décède sur notre commune et qu'il ne souhaite pas être inhumé à Fonsorbes, est-ce que sa famille pourra quand même utiliser cette salle avec les Fonsorbais qui seront ...

Mme le Maire : ... elle n'est pas très grande. C'est-à-dire exposer le cercueil ? Cela peut s'envisager ...

M. Mailhé : ... si une famille fonsorbaise souhaite l'utiliser sans inhumation, est-ce qu'elle a une possibilité de l'utiliser ? ...

Mme le Maire : ... sur le fond, il me semble que la réponse peut être oui.

M. Mailhé : c'est logique.

M. Pilet : excusez-moi, une petite précision sur ces inaugurations. Vous avez communiqué les dates puisque nous ne les avons pas. Nous allons être dans la période pré-électorale ; si elles ne sont pas interdites, il y a quelques précautions à prendre pour que les règles soient respectées.

Mme le Maire : nous nous sommes bien entendus renseignés à ce sujet. Nous avons le droit de faire des inaugurations dans la mesure où nous en avons déjà faites sur le mandat. Il faut les faire dans un temps raisonnable par rapport à la mise à disposition publique des installations ou de la structure en question. Nous restons dans quelque chose de tout à fait légal malgré le fait que nous soyons en période pré-électorale. Par contre, il y aurait un évènement que nous n'avons jamais eu sur la commune, et qui servirait à mettre en avant l'équipe municipale, nous serions dans le non-respect de cette période pré-électorale. Nous sommes extrêmement vigilants là-dessus, nous avons regardé ce que nous pouvions faire ou ne pas faire, nous n'avons pas l'intention de prendre quelque risque que ce soit par rapport à cette période. Si nous invitions par exemple l'ensemble de la population pour l'inauguration du Centre Communal d'Action Sociale, nous serions sans aucun doute sous le coup ...

M. Pilet : ... je redis bien que je sais qu'elles sont autorisées, avec quelques précautions à prendre pour rester dans le cadre ...

Mme le Maire : ... oui, c'est cela, il faut rester dans le cadre tel que nous le connaissions jusqu'à présent, ce qui sera le cas pour les inaugurations en question.

17 - TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES CADASTRÉES AB N° 64, AB N° 123, AB N° 124 ET AB N° 172 SISES CHEMIN DE LA BERGÈRE (délibérations n° 2019-136 à 2019-139)

Mme le Maire : nous sommes toujours dans la même démarche. La Municipalité précédente avait approuvé, par délibération du 20 novembre 2008, le projet de classement de diverses parcelles privées dans le domaine communal, et, de ce fait, l'ouverture d'une enquête publique.

Une délibération de transfert d'office dans le domaine public de ces parcelles avait été adoptée le 26 février 2009 ; parmi ces parcelles, étaient recensées les parcelles suivantes, sises chemin de la Bergère :

- parcelle cadastrée AB n° 64 d'une superficie totale de 768 m²
- parcelle cadastrée AB n° 123 d'une superficie totale de 127 m²
- parcelle cadastrée AB n° 124 d'une superficie totale de 75 m²
- parcelle cadastrée AB n° 172 d'une superficie totale de 195 m²

Cependant, la délibération du 20 novembre 2008 ne suffit pas à acter leur transfert car elle ne comportait pas les mentions obligatoires de chaque parcelle pour être publiée au service chargé de la publicité foncière de Muret.

Aussi, il est proposé de prendre une nouvelle délibération comprenant toutes les mentions obligatoires pour la publicité foncière, permettant ainsi à cet acte administratif du Conseil Municipal d'être publié par le service de conservation des hypothèques pour acter le transfert des parcelles cadastrées AB n° 64, AB n° 123, AB n° 124 et AB n° 172.

Voyez-vous un inconvénient à les voter ensemble ? *Aucune objection n'est soulevée.*

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le transfert d'office dans le domaine public communal des parcelles cadastrées AB n° 64, AB 123, AB 124, et AB 172 sises chemin de la Bergère.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

18 - TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTRÉE CB N° 78 SISE CHEMIN SAINT-ANDRÉ (délibération n° 2019-140)

Mme le Maire : ce dossier correspond également aux délibérations prises en 2008, en 2009 et suite à l'enquête publique.

Parmi les parcelles concernées, était recensée la parcelle cadastrée CB n° 78 d'une superficie totale de 872 m² sise chemin Saint-André.

Cependant, la délibération du 20 novembre 2008 ne suffit pas à acter son transfert car elle ne comportait pas les mentions obligatoires de chaque parcelle pour être publiée au service chargé de la publicité foncière de Muret.

Aussi, il est proposé de prendre une nouvelle délibération comprenant toutes les mentions obligatoires pour la publicité foncière, permettant ainsi à cet acte administratif du Conseil Municipal d'être publié par le service de conservation des hypothèques pour acter le transfert de la parcelle cadastrée CB n° 78.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le transfert d'office dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée CB n° 78 sise chemin Saint-André.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

19 - ANNULATION DE LA CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE BD N° 130 SITUÉE LIEU-DIT CANTEGRAILLE (délibération n° 2019-141)

Mme le Maire : nous avons approuvé, par délibération du 18 décembre 2017, la cession de la parcelle cadastrée BD n° 130 à la SCI KYDO pour la réalisation d'un local professionnel.

La promesse de vente, signée le 25 juin 2018, était soumise à deux conditions suspensives :

- l'obtention d'un permis de construire exprès avant le 31 décembre 2018
- l'obtention d'une ou plusieurs offres définitives de prêts au plus tard le 31 décembre 2018

Cependant, le permis de construire a été refusé par la commune au vu de l'avis défavorable émis le 29 novembre 2018 par le SIECT pour le motif suivant "le projet prévoit la construction d'un bâtiment sur une canalisation en 150 Fonte traversant le terrain".

De plus, par mail du 12 juin 2019, l'Étude SCP Gebb a informé la commune que ladite société n'avait pas entamé les démarches pour l'obtention du prêt.

Ainsi, pour ces raisons, la SCI KYDO a demandé, par courrier du 24 juin 2019, l'annulation de la promesse de vente, ainsi que le remboursement de l'indemnité d'immobilisation et des frais engagés, à savoir :

- Indemnité d'immobilisation : 6 872 €
- Frais engagés :
 - Honoraires d'architecte (50 % du montant) : 2 790 €
Nous avons convenu du fait que nous pouvions prendre en charge 50 % du montant total, soit 2 790 €.
 - Étude géotechnique : 1 320 €
 - Étude thermique : 960 €
 - Soit un total de 5 070 €

Sachant que le montant de l'étude géotechnique et de l'étude thermique sera intégré dans le prix de cession du terrain lorsque nous le vendrons à un prochain acheteur. C'est une regrettable affaire puisque nous avons découvert, à l'occasion du dépôt du permis de construire, qu'une conduite passait au milieu de ce terrain, ce qui n'apparaissait sur aucun document, aucun plan. Il a donc été décidé de déplacer la conduite dans le fossé qui était extrêmement large, ce qui permettra de revendre cette parcelle avec une surface légèrement augmentée puisque nous avons décalé le réseau, nous avons gagné de l'espace sur le fossé.

M. Lorrain : est-ce que nous pouvons connaître le chiffrage exact ?

Mme le Maire : le coût du déplacement du réseau : 12 000 €.

M. Lorrain : et le busage ?

Mme le Maire : le coût de 12 000 € inclut le déplacement et le busage. Aujourd'hui, nous n'avons pas fait borner le terrain. Nous savons que nous avons gagné quelques mètres carrés, mais je ne peux pas vous donner la surface du terrain qui sera mise à la vente.

M. Lorrain : parce que lors d'un précédent Conseil, nous n'étions pas sur ce tarif-là.

La Directrice Générale des Services : le devis que nous avons est de ce montant-là.

M. Mailhé : est-ce que l'ancienne canalisation a été enlevée ?

Mme le Maire : je suppose.

La Directrice Générale des Services : elle a été déplacée dans le fossé.

M. Mailhé : nous pouvons couper, mais est-ce qu'elle a été complètement retirée ? Est-ce que nous avons sorti ... Nous n'avons pas remis les mêmes tuyaux ? Quand même pas. Ce sont des canalisations en fonte, je pense bien que nous avons ... est-ce que les travaux ont fait que nous avons enlevé carrément la canalisation ? Parce que si nous laissons la canalisation, nous aurons toujours le même problème, cela ne changera rien.

Mme le Maire : j'ose espérer que oui.

M. Mailhé : de plus ... mais non, le problème est que le terrain est déstabilisé surtout ... si ... parce que vous n'aurez pas l'autorisation de construire si la canalisation est dedans, c'est sûr. Et en plus, les mètres carrés gagnés sont sur le fossé où nous avons mis la canalisation. Donc, ils ne seront toujours pas constructibles.

Mme le Maire : ce n'est pas constructible, certes ...

M. Mailhé : ... nous allons vendre des mètres carrés en plus qui ne serviront pas à grand-chose.

Mme le Maire : il y a le busage du fossé, nous avons donc recouvert le fossé, ce qui s'est probablement fait sur l'extérieur ; le fossé était extrêmement large. Je me demande d'ailleurs comment nous nous sommes retrouvés avec un fossé d'une telle largeur. Nous vous dirons ce qu'il en est en terme de surface une fois que nous l'aurons fait borner. Il est clair que cela ne compensera pas, j'attendais que vous le disiez, le coût représenté par le déplacement de la canalisation. Nous avons été mis devant le fait accompli, nous l'avons découvert à posteriori. C'est inadmissible, cette canalisation n'aurait pas dû se retrouver là, c'est bien évident. En plus, nous aurions dû le savoir, nous ne le savions pas.

M. Pilet : je vais essayer de reprendre parce que je vais faire une proposition à la fin. Nous allons partir de ce fossé, des travaux qui ont été faits dans le cadre de l'aménagement des Portes du Gers. Je pense qu'ici nous avons soulevé le fait que ce fossé était bien trop profond, il nous avait été expliqué à l'époque qu'il était impossible de faire autrement, que ça correspondait à des normes techniques, qu'il y avait un décalé, puisque nous, nous avons demandé à ce qu'il soit busé parce que justement ça permettait d'avoir un terrain plus grand.

Mme le Maire : cela dit, cela ne réglait pas le problème de la conduite dont nous ne savions pas qu'elle existait.

M. Pilet : je vais avancer. Il y a donc déjà ce premier point. Bien heureux d'apprendre que le fossé pouvait être busé, alors qu'il nous avait été dit que ce n'était pas possible techniquement.

Mme le Maire : il me semble que le fossé est toujours là.

M. Pilet : le fossé est bouché ...

Mme le Maire : ... il est bouché complètement ? ... D'accord.

M. Pilet : ça, c'est le premier point. Les plans qui avaient été remis à la société qui souhaitait acheter ne mentionnaient effectivement pas la canalisation. Lorsque nous allons au service urbanisme, sur les documents que nous avons pu voir, les canalisations apparaissent. J'avais donc posé la question lors d'une commission d'urbanisme comment cela se faisait-il que nous avons remis un document sur lequel n'apparaissait pas cette canalisation.

Mme le Maire : je ne peux pas vous répondre.

M. Pilet : sur les plans du cadastre, il y a la canalisation et les servitudes, qui sont à relier avec les Portes du Gers. Sur le document remis à cette entreprise, elles n'y sont pas. De plus, nous le prévenons je crois quatre mois après. Donc lui, il a fait avec son architecte les prévisions d'aménagement avec ces données-là, et il se retrouve largement embêté. Et du coup, il va renoncer à son projet. Donc, étant donné que lui n'y est pour rien, que nous lui avons donné des documents qui n'étaient pas exacts, je propose que nous prenions la totalité des honoraires d'architecte parce qu'il n'y est pour rien, c'est une erreur, je ne sais pas d'où elle vient, mais en tout cas, lorsque nous allons sur les documents d'urbanisme, la canalisation y est.

Mme le Maire : nous nous sommes entendus avec lui ...

M. Pilet : ... je vais finir. Vous vous êtes entendus, mais je suis Élu, une entreprise rend un service important sur la commune, qui est la seule sur cette activité-là, ce commerçant n'y est pour rien, il n'a eu que des inconvénients, nous devons être à la hauteur, récupérer les erreurs qui ont été faites, mais après je ne sais pas par qui.

L'autre question : de ce que nous en savons, il risque de partir. Donc, qu'est-ce que nous allons faire au niveau de la commune pour permettre qu'il reste ?

Mme le Maire : je crois que ce sont deux choses complètement différentes, M. Pilet ...

M. Pilet : ... attendez, je veux juste finir. C'est un sujet qui pour lui je crois il a démarré il y a deux ans, ... 2017, ...

Mme le Maire : nous ne pouvons pas le dire ici, parce que c'est public, mais je crois M. Pilet que nous allons nous en tenir là. Je reconnais les erreurs de la commune, c'est clair ; elles n'ont pas été faites volontairement puisque nous ne connaissions pas, lorsque l'entreprise a déposé le permis, l'existence de ce tuyau. En toute honnêteté, nous ne savions pas. Il est clair qu'en tant qu'Élus nous n'allions pas vendre un terrain pour lequel nous savions pertinemment qu'il n'était pas constructible. Nous avons commis une erreur, pour des raisons diverses et variées, nous avons convenu avec l'entrepreneur en question de prendre en considération la somme évoquée de 5 070 €, je vous propose donc d'en rester là.

M. Pilet : je pense qu'il faut assumer les bêtises qui ont été faites. Je le redis, sur les plans il est très clair qu'il y a la canalisation. Je ne comprends pas que nous lui ayons remis un document sans la canalisation.

Depuis le début du Conseil, nous voyons le nombre de dossiers qui sont approximatifs, pour lesquels nous n'avons pas tous les documents ...

Mme le Maire : ... M. Pilet, si vous faites le point sur l'ensemble des dossiers traités, et sur les quelques dossiers sur lesquels vous relevez des erreurs, c'est anecdotique. A vous entendre, la commune n'avance pas, nous buttons sur tout. Nous avançons sur beaucoup de choses.

M. Pilet : vous avez raison, je vais reprendre. Je l'avais déjà dit lors d'un Conseil Municipal précédent, sur essentiellement les dossiers en lien avec l'urbanisme. Comme ça, c'est clair. C'est vrai que pour tous les autres dossiers, en général, il n'y a pas ces approximations, ils sont bien présentés, il n'y a pas de problème. Je le redis, c'est par rapport aux dossiers d'urbanisme, où c'est quand même récurrent.

Mme le Maire : quand nous regardons le nombre de dossiers traités par l'urbanisme, la proportion reste extrêmement faible.

M. Mailhé : permettez-moi de vous dire que ce point-là n'est pas anecdotique.

Mme le Maire : non, ce n'est pas anecdotique. Je reconnais la faute de la commune, nous sommes désolés ...

M. Mailhé : ... pourquoi ne prenons-nous pas les frais d'architecte à 100 % ? Vous vous êtes mis d'accord avec lui, donc en gros il s'assoit sur 2 790 €.

Mme le Maire : vous n'avez pas tous les détails, donc nous passons. Il y a des choses que je ne peux pas dire ...

M. Mailhé : ... nous sommes là pour poser les questions, que nous connaissions les détails ou non, justement nous les voulons ...

Mme le Maire : ... non, il y a des choses que je ne peux pas dire publiquement. Nous nous sommes mis d'accord avec l'entrepreneur sur cette somme-là ...

M. Mailhé : ... si ce n'est pas public, il y a des commissions pour cela.

Mme le Maire : à ce moment-là, nous vous le ferons savoir en commission. Des raisons aussi font que nous avons faux, mais nous ne sommes pas seuls à avoir faux.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la cession de la parcelle cadastrée BD n° 130 située lieu-dit Cantegraille, de restituer l'indemnisation d'immobilisation et de rembourser les frais engagés à la SCI KYDO.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

20 - DÉLÉGATION PONCTUELLE DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU) A L'EPFO (ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE) DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA CONVENTION D'ANTICIPATION SIGNÉE (délibération n° 2019-142)

M. Lerat, Conseiller délégué aux autorisations des droits de sols : la municipalité précédente avait approuvé, par délibération du 31 janvier 2013, le renouvellement du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur toutes les zones urbaines et à urbaniser du PLU de la commune, et le maintien d'un DPU Renforcé dans les zones urbaines.

Il a été approuvé, par délibération du 12 juillet 2018, la signature d'une "convention d'anticipation foncière" avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO) pour le projet de développement et de valorisation du bourg-centre. Cette convention a été signée le 17 octobre 2018.

Aussi, il est proposé de compléter ladite délibération du 31 janvier 2013 afin de déléguer ponctuellement l'exercice du DPU à l'EPFO, à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé sur le périmètre défini dans la convention d'anticipation foncière indiquée, dans les conditions prévues par l'article L213-3 du Code de l'Urbanisme.

Le plan précisant le périmètre de la convention était annexé à la convocation. Si vous avez le temps, je peux vous lire l'ensemble de la délibération.

Mme le Maire : vous l'avez eu le projet de délibération ? Sachant bien entendu que l'EPFO ne fera valoir le Droit de Prémption qu'avec l'accord de la commune. Il est évident qu'ils ne le décideront pas tout seuls.

M. Mailhé : les Droits de Prémption seront votés en Conseil Municipal ?

Mme le Maire : non, ils ne passeront pas en Conseil Municipal.

M. Mailhé : un dernier point : je pense que le plan n'est pas à jour puisqu'il manque des maisons encore.

Mme le Maire : comment ça il manque des maisons ?

M. Mailhé : oui. Sur le plan, il manque deux maisons qui ont été construites.

Mme le Maire : nous avons probablement fait avec le dernier plan cadastral à notre disposition.

La Directrice Générale des Services : ce qu'il faut regarder, c'est le périmètre.

M. Mailhé : oui, mais nous voulons savoir les risques de prémption. Nous avons déjà identifié une maison où il y peut y avoir une prémption. Nous avons regardé quand même qui était là, et là il manque deux habitations.

Mme le Maire : des maisons construites récemment ?

M. Mailhé : en face du Calvaire. Récemment, non.

Mme le Maire : il n'est peut-être pas à jour.

M. Mailhé : oui, il y a un petit moment. J'admets le périmètre, mais nous voulons quand même voir quelles sont les possibilités de prémption sur ce périmètre-là, c'est logique. Je pense que vous avez calculé de la même manière que nous, vous en avez identifiées, vous le savez aussi bien que nous. C'est juste une remarque, mais je pense que le plan n'est pas à jour.

Mme le Maire : nous avons fait probablement avec le plan du cadastre ...

M. Lerat : oui, mais le périmètre est juste.

M. Mailhé : oui, mais si nous voulons identifier à qui nous voulons faire une prémption, ...

Mme le Maire : ... si le cadastre n'est pas à jour ... Ce n'est pas nous qui faisons ces plans.

M. Mailhé : oui, mais nous ne cherchons pas que le périmètre, c'est pour la revitalisation du centre-ville, nous pouvons anticiper déjà les ventes qu'il y aura dans l'avenir parce que nous connaissons Fonsorbes, c'est notre rôle, nous sommes là, nous sommes Élus, nous le savons. Donc, il faut que ce plan soit aussi à jour pour pouvoir identifier.

M. Pilet : notre explication de vote : vous en avez donné une partie, c'est-à-dire que nous ne serons pas informés des préemptions qu'il y aura sur cette zone-là, puisque c'est l'EPFO, c'est embêtant que ...

Mme le Maire : ... non, la commune sera partie prenante. Il y a d'ores et déjà sur le périmètre des maisons qui ont été mises à la vente, la Mairie n'a pas fait prémption parce que nous ne l'avons pas jugé utile, cela n'a pas d'intérêt dans le cadre de la réflexion du centre-bourg. Le jour où cela aura un intérêt, l'EPFO sera informé des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner), nous sommes informés des DIA, et nous le déciderons conjointement pour les biens qui seront mis à la vente. Ensuite, sur le Droit de Prémption Urbain, la décision se prendra aussi conjointement par rapport à la réflexion que nous menons tous ensemble sur le centre-bourg. M. Mailhé en a identifié quelques-unes, nous savons celles qui feront sans aucun doute l'objet d'une DPU. A moins que les propriétaires n'acceptent de vendre à la commune.

M. Pilet : encore autre chose : nous allons rester dans la logique que nous avons eue le 12 juillet 2018, celle de voter "contre" puisque la convention nous paraissait imprécise, avec des choses qui n'étaient pas claires, notamment sur cette partie de l'information de savoir comment ça communique par rapport au Droit de Prémption. En rappelant, car il avait été laissé entendre dans les débats que nous pouvions être "contre" les logements sociaux, ce qui n'est pas du tout le cas, par contre c'est d'avoir des dossiers, des documents clairs qui permettent de se positionner clairement et de savoir où nous allons. Comme pour nous il y a des zones d'ambiguïté, j'entends ces précisions, mais dans les écrits nous n'avons pas vu de choses suffisamment claires pour nous et sur la convention qui avait été présentée en juillet 2018, donc nous ne participerons pas au vote.

Mme le Maire : sauf que cette convention n'est pas spécifique à la commune de Fonsorbes. Ce sont des conventions "type" qui s'appliquent sur tout le périmètre sur lequel exerce l'EPFO, à savoir toute la région Occitanie.

M. Pilet : je vous explique pourquoi, pour rester cohérents avec la dernière fois. Il y a des conventions "type" que nous avons fait changer sur le Muretain Agglo, sur la confidentialité, etc. Je crois que tout le monde a entendu nos arguments et vous les avez faits modifier.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de déléguer ponctuellement l'exercice du DPU à l'EPFO à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé sur le périmètre défini dans la convention d'anticipation foncière éventuellement modifiée.

VOTE	Pour :	26
	Contre :	0
	Abstention :	1 (M. Monrozier)
	Ne participent pas au vote :	3 (Mmes Bobo, Rangoly -par procuration- et M. Pilet)

21 - TRAVAUX DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) (délibérations n° 2019-143 et 2019-144)

Mme De Coux : il est proposé d'approuver les travaux du SDEHG suivants :

Rénovation des commandes d'éclairage public au stade des Boulbènes

Ce dossier est reporté à un prochain Conseil Municipal, dans l'attente d'un complément d'informations.

Rénovation des points lumineux déclarés hors service n° 1142, 1843 et 2826

Le montant total estimé des travaux est de 3 850,00 €, la part estimative à la charge de la commune serait la suivante :

- Travaux : 770 €
- Maîtrise d'œuvre : 193 €
- TVA non récupérable : 12 €
- Soit un total de : 975 €

Fourniture et pose de prises guirlandes sur le parking du Trépadé et un lampadaire

Le montant total estimé des travaux est de 11 000,00 €, la participation du SDEHG serait de 8 800 €, la part estimative à la charge de la commune serait la suivante

- Travaux : 2 200 €
- Maîtrise d'œuvre : 550 €
- TVA non récupérable : 35 €
- Soit un total de : 2 785 €

Les dossiers étaient annexés à la convocation. Ils ont été examinés également par la commission des finances du 26 août 2019. Avez-vous des questions sur ces points ?

Mme Bobo : oui, par rapport à la rénovation des points lumineux déclarés hors service : lors du Conseil Municipal du 24 juin, au point 20, il était annoncé sept points lumineux défectueux pour un montant de 3 000 €. Je trouve bizarre que nous n'en mettions que trois en réparation. De plus, j'avais déjà interrogé sur ce point-là la dernière fois parce qu'il y avait le problème du chemin des Capelliers avec la boîte de dérivation qui était au sol, parmi les sept points lumineux. Il est vrai que lorsque nous reprenons le Conseil Municipal du 24, cela n'a rien à voir avec ce point-là. Voilà, je dis que ce que nous avons voté au dernier Conseil Municipal et ce qui est écrit là n'a aucune cohérence.

Mme De Coux : c'est-à-dire ? Je ne comprends pas ...

La Directrice Générale des Services : je n'ai pas le dossier du Conseil de juin sous les yeux, mais d'après ce dont je me souviens ...

Mme Bobo : ... mais puisque nous l'avons voté tout à l'heure ...

La Directrice Générale des Services : oui, mais je ne vais pas le relire, sinon je ne vais pas pouvoir vous répondre de suite ...

Mme Bobo : ... mais il n'y a que le point 20, c'est ...

La Directrice Générale des Services : ... il me semble que justement il avait été dit que nous votions la remise en état, mais que deux points lumineux posaient souci, ou trois, et que pour ceux-là il y aurait des délibérations spécifiques parce que les réparations étaient plus importantes. J'ai cela en tête.

Mme le Maire : nous recherchons. Sur le parking du Trépadé, vous n'avez pas de problème particulier ?

- Montant estimé des travaux : 11 000 €
- Participation du SDEHG : 8 800 €
- Part estimative à la charge de la commune :
 - Travaux : 2 200 €
 - Maîtrise d'œuvre : 550 €
 - TVA non récupérable : 35 €

- Soit un total de : 2 785 €

Pouvons-nous mettre aux voix ces travaux du parking du Trépadé ?

M. Mailhé : n'y avait-il pas déjà des prises guirlandes sur le Trépadé ?

Mme le Maire : il n'y en avait pas suffisamment.

M. Louzon : c'était des prises provisoires l'année passée, et donc cette année, mais c'était prévu en fin d'année dernière, c'est l'achat de prises guirlandes. Nous n'aurions pas pu tout installer.

La Directrice Générale des Services : pour revenir au procès-verbal, il y six points lumineux, mais ce ne sont pas les mêmes numéros que ceux-ci. Les deux appareils qui étaient en impossibilité technique ne portent pas non plus les mêmes numéros que ceux d'aujourd'hui. Ce n'est donc pas l'explication que je vous ai donnée tout à l'heure. Apparemment, ce sont de nouveaux points lumineux qui sont défectueux.

M. Pilet, hors micro ...

La Directrice Générale des Services : oui, ce ne sont pas les mêmes références. Ce sont de nouveaux points lumineux défectueux.

M. Pilet : comme j'ai dit les choses hors micro : on nous avait présenté la subvention que le SDEHG allait donner par rapport aux travaux. Là, la délibération qui nous est présentée, pour être en conformité dans les trois mois pour avoir la subvention du SDEHG, ça ne correspond pas. Les points lumineux ...

Mme le Maire : ... nous essayerons de vous éclairer sur ce sujet ultérieurement parce que nous n'avons pas les éclaircissements nécessaires. Je vous propose donc de mettre aux voix la rénovation des points lumineux n° 1142, 1843 et 2826.

Mme Bobo : je vais quand même revenir, parce que c'est quand même bien dommageable parce que nous avons la somme, 3 500 €, pour les six points lumineux et dont celui du chemin des Capelliers qui est dangereux parce que la boîte de dérivation est au sol. Je le répète. M. Baë avait été le constater. C'est quand même assez récurrent, cette histoire dure depuis un moment, depuis que je l'ai signalée. Le lampadaire était même dans la haie, nous l'avons constaté tout les deux. C'est vrai que je ne voudrais quand même pas qu'il y ait un souci. Il y quand même des enfants qui empruntent souvent le chemin des Capelliers, il faudrait ... Il n'est pas dans la liste, parce que le chemin des Capelliers est le n° 2904.

Mme le Maire : nous nous en occupons cette fin de semaine, ou début de semaine prochaine, afin de savoir où en est très précisément cette problématique-là, quelles suites ont été données, où en est le SDEHG par rapport à ce dossier.

Mme Bobo : merci.

M. Pilet, hors micro ...

Mme le Maire : nous regardons cela, il n'y a pas de problème.

M. Mailhé : une petite remarque : je sais que c'est M. Baë qui fait les relevés des points lumineux hors service tous les soirs avec son scooter ; je ne trouve pas cela normal, tout simplement. Ce n'est pas à lui de faire le tour ...

Mme le Maire : ... il n'y a pas que lui qui les relève. Lorsqu'il y a des pannes, d'autres le signalent ; ils ne sont pas forcément équipés du smartphone et de l'application qui va avec, mais ...

M. Mailhé : ... après, je lui en donne quand même ...

Mme le Maire : ... d'autres le font remarquer lorsque des points lumineux sont en panne.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG ci-dessus mentionnés.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

22 - PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) DU TOUCH AVAL - PHASE DE CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE DOSSIER COMPLET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRI)

Mme le Maire : le dossier complet comprend :

- les cartes d'aléas, d'enjeux et de zonage réglementaire
- le projet de règlement
- une note de bassin et une note communale
- le bilan de la concertation sur la cartographie des aléas

Cette phase de concertation a débuté le 10 juillet et se terminera le 15 septembre 2019. Elle permet au public de s'exprimer et d'adresser ses éventuelles remarques sur ce projet de PPRI. Le dossier est consultable sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne (<http://www.haute-garonne.gouv.fr/PPRN>), dans les bureaux de la DDT (Direction Départementale des Territoires) ou à l'accueil de la Mairie.

C'est une information. Elle a été donnée sur les réseaux, le site de la commune, les panneaux lumineux. Le dossier est à votre disposition si vous souhaitez participer.

23 - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS CONCERNANT UNE PARCELLE SISE LIEU-DIT CACHAC (délibération n° 2019-145)

Mme le Maire : une convention de servitude avait été signée le 3 octobre 2017 par la Commune et ÉNÉDIS pour l'établissement d'une canalisation souterraine BT/HTA sur la parcelle cadastrée BL n° 377 sise lieu-dit Cachac.

Cependant, aucune délibération spéciale n'avait été adoptée lors de la signature de ladite convention.

De ce fait, l'étude notariale LÉGAPOLE Notaires, sise 78 route d'Espagne - BP 12332 -31023 TOULOUSE Cédex 1, mandatée par la SA ÉNÉDIS, dont le siège social est situé Tour ERDF, 34 place des Corolles 92400 COURBEVOIE, pour procéder à la publication de la convention, demande qu'une délibération spéciale soit adoptée, autorisant Mme le Maire à réitérer cette convention ; cette délibération est indispensable pour la signature de l'acte authentique.

Aussi, il est proposé de réitérer la convention de servitude pour l'établissement d'une canalisation souterraine BT/HTA lieu-dit Cachac, et donc d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention avec ÉNÉDIS. La convention et le plan étaient annexés à la convocation. Il s'agit donc d'une régularisation administrative.

M. Mailhé : c'est bien souterrain ?

Mme le Maire : c'est ce qui est écrit.

M. Mailhé : parce que je vois qu'il y a du HTA et du BT. S'il y a un transformateur, il ne sera pas aérien.

Mme le Maire : je suppose que c'est souterrain.

M. Mailhé : il faudra s'en assurer, que nous ne nous retrouvions pas dans le même cas du chemin Bénech.

M. Lerat : c'est souterrain.

M. Mailhé : oui, mais s'il y a une transformation, elle se fait comment ? Que nous ne nous retrouvions pas avec deux poteaux et un abribus dessous. C'est arrivé, il faut s'attendre à tout, il faut prévoir le pire.

Mme le Maire : c'est écrit : "établissement d'une canalisation souterraine". Donc, je suppose qu'elle l'est.

M. Lorrain et M. Mailhé, hors micro ...

Mme le Maire : de toute façon, elle y est déjà, cela ne fait pas de doute puisque cela fait un moment que Cachac a été fait. La canalisation en question existe donc déjà. Je suppose que le transformateur doit aussi déjà y être.

M. Mailhé : s'en assurer, qu'il n'y en ait pas un aérien.

Mme le Maire : d'accord.

Aussi, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de réitérer la convention de servitude pour l'établissement d'une canalisation souterraine BT/HTA lieu-dit Cachac, et donc de l'autoriser à signer cette convention avec la SA ÉNÉDIS.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

24 - CONVENTION RELATIVE A LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR UNE EXTENSION DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ - LOTISSEMENT LE PARC BÉNECH (délibération n° 2019-146)

Mme le Maire : un permis d'aménager a été accordé le 25 septembre 2018 pour le lotissement "le Parc Bénech" pour quatre lots. Ce permis a été rectifié le 9 octobre 2018 par NOVILIS PROMOTION et un transfert a été accordé le 28 janvier 2019 à la SARL PARTEMEO.

Aussi, il est proposé de signer une convention relative à la contribution financière pour une extension de Réseau de Distribution d'Électricité pour ce dossier avec la SARL PARTEMEO sise 4 chemin de Bégou 31150 LESPINASSE. En effet, un devis estimatif établi par ENEDIS pour des travaux d'extension hors du terrain d'assiette de l'opération de 2 365,42 € HT a été présenté à l'aménageur qui en accepte la prise en charge financière. La ville de Fonsorbes, en tant que collectivité demandant les travaux, doit réglementairement en acquitter le montant à l'entreprise ENEDIS. La convention proposée fixe les modalités de régularisation comptable avec l'aménageur.

La convention et le plan du lotissement "le Parc Bénech" étaient annexés à la convocation.

Donc, si nous pouvons récupérer les 2 365 €, il faut voter la possibilité de signer la convention.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une "convention relative à la contribution financière pour une extension de Réseau de Distribution d'Électricité" avec la SARL PARTEMEO pour des travaux d'extension hors du terrain d'assiette de l'opération relative à la réalisation du lotissement "le Parc Bénech".

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

25 - CONVENTION RELATIVE A LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR UNE EXTENSION DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ - PROJET IMMOBILIER ROUTE DE MAGNE (délibération n° 2019-147)

Mme le Maire : un permis de construire a été accordé pour le projet immobilier "le Domaine des Albizzias" route de Magne.

Aussi, il est proposé de signer une convention relative à la contribution financière pour une extension de Réseau de Distribution d'Électricité pour ce dossier avec la SAS SYNONIM PROGRAMMES sise 25 Allée Vauban 59 562 LA MADELEINE. En effet, un devis estimatif établi par ENEDIS pour des travaux d'extension hors du terrain d'assiette de l'opération de 13 038,18 € HT a été présenté à l'aménageur qui en accepte la prise en charge financière. La ville de Fonsorbes, en tant que collectivité demandant les travaux, doit réglementairement en acquitter le montant à l'entreprise ENEDIS. La convention proposée fixe les modalités de régularisation comptable avec l'aménageur.

La convention et le plan du projet étaient annexés à la convocation.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une "convention relative à la contribution financière pour une extension de Réseau de Distribution d'Électricité" avec la SAS SYNONIM PROGRAMMES pour des travaux d'extension de réseaux hors du terrain d'assiette de l'opération relative au projet immobilier "le Domaine des Albizzias".

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

26 - LE MURETAIN AGGLO - ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 11 JUILLET 2019 (délibération n° 2019-148)

Mme le Maire : vous avez eu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 11 juillet 2019. Le rapport de la CLECT sert à voter les Attributions de Compensation définitives des communes pour 2019, suite à la restitution de compétences aux Communes au 1^{er} janvier 2019.

Notre commune est concernée par les services communs. Par contre, l'école de musique et le service enfance ne nous concernent pas, ils concernent les communes d'ex Axe Sud.

La nouveauté cette année sont les services communs, je vous rappelle comment ils fonctionnent : nous reversons au Muretain Agglo l'équivalent de ce que représentent le service "à table", la restauration scolaire et les ATSEM. A décharge de quoi, le Muretain Agglo nous le renvoie, c'est donc juste un jeu d'écriture. Par contre, à partir de l'année prochaine, nous paierons le surcoût généré par ces services-là, notamment le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) des personnels. Donc, pour cette année, c'est neutre. Avez-vous des questions ?

M. Pilet : oui. Pourquoi, par rapport aux ATSEM et à l'entretien des bâtiments communaux, les deux autres communautés de communes qui nous ont rejoints ne sont pas incluses ?

Mme le Maire : parce que cela ne faisait pas partie des compétences de leur intercommunalité. Les communes les avaient gardées.

M. Pilet : même après leur intégration ?

Mme le Maire : oui. Elles ont gardé la gestion des ATSEM par exemple.

M. Pilet : du coup, pour la commune de Saint-Hilaire, nous voyons aussi que la gestion des ATSEM n'apparaît pas. Est-ce pour la même raison ?

Mme le Maire : je ne peux pas répondre ... Non, puisqu'elle appartenait au Muretain Agglo.

M. Pilet : je sais qu'il y avait eu justement un débat au cours duquel le Maire de Saint-Hilaire s'était exprimé, qu'il avait été un peu ...

Mme le Maire : ... à moins qu'à Saint-Hilaire, je ne sais pas, ce n'est qu'une hypothèse, il n'y ait pas d'école maternelle, que les enfants soient scolarisés à Muret, ce qui est possible compte-tenu du fait que c'est une toute petite commune. Mais je ne peux pas vous l'assurer. La seule hypothèse est celle-là, parce que si elle a une école maternelle, il est évident qu'elle a au moins une ATSEM. A confirmer.

M. Pilet : sur le document qui nous a été envoyé, je voulais revoir deux termes sémantiques, sur le fait qu'il fallait revoir l'AC (Attribution de Compensation), qu'il y avait des écarts importants, ils donneraient lieu à revoyure. Le terme "revoyure", que nous retrouverons ensuite plusieurs fois dans le document, me gêne puisqu'il veut dire "se dire au revoir". Je ne sais pas si le fait de se revoir est le plus approprié dans ce genre de document, il apparaît ...

Mme le Maire : ... et pourtant, c'est la terminologie habituelle, c'est-à-dire que nous nous revoyons pour rediscuter. C'est ainsi qu'il faut l'entendre.

M. Pilet : et pareil, cela rejoint ce que vous avez dit tout à l'heure, à propos de ce qui incombera aux communes l'année prochaine avec le GVT "la commune assumera la dynamique des charges liées à ces mises à disposition" ... Soyons clairs, la fluctuation ...

Mme le Maire : ... la dynamique peut augmenter ou ne pas augmenter. Sachant que toutes les communes de l'agglomération ont une ATSEM par classe puisque c'était une volonté de l'agglomération, imaginons qu'une commune décide, parce qu'elle estime que cela lui coûte trop cher, de diminuer le nombre d'ATSEM afin de n'avoir qu'une ATSEM pour deux classes, cela fera aussi partie de la dynamique et ce sera une dynamique à la baisse, mais pas une dynamique à la hausse.

M. Pilet : les fluctuations ...

Mme le Maire : ... surtout, ne traduisez pas, M. Pilet, ou quiconque ici, le fait que Fonsorbes envisage de diminuer le nombre d'ATSEM. Que ce ne soit pas traduit de la sorte. Je n'ai pas dit cela.

M. Pilet : non. Par contre, la question qui paraît la plus importante est l'attribution de la compensation de solidarité qui était promise au budget annoncé en juin, qui est repoussée, où est-ce que cela en est ?

Mme le Maire : normalement, nous devrions reparler de tout cela à l'occasion du vote du projet de territoire qui devrait se finaliser probablement pour le dernier Conseil Communautaire, je pense qu'il y en aura un courant décembre. J'espère donc que nous en reparlerons à ce moment-là.

M. Pilet : l'espoir, quand c'est une promesse ...

Mme le Maire : oui, mais cela a été dit clairement lors d'un Conseil Communautaire, je crois que vous y étiez présent, j'ai largement insisté sur ce sujet-là, sur le fait que nous allions voter le budget parce qu'il y avait cet engagement, dont j'ose espérer qu'il sera tenu.

M. Pilet : c'était en juin ?

Mme le Maire : oui.

M. Pilet : il avait dit pas avant l'été. Donc nous nous abstenons pour montrer que nous n'aimons pas que les promesses ne soient pas tenues. Afin, nous verrons, mais pour l'instant elle n'est pas tenue.

Mme le Maire : d'accord ... après vérification : c'est un regroupement pédagogique et la maternelle de Saint-Hilaire est à Ox.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLECT du 11 juillet 2019.

VOIE	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	5 (Mmes Bobo, Rangoly -par procuration-, MM. Lalanne, Perrot et Pilet)

27 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE - RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE 2018 (délibération n° 2019-149)

Mme le Maire : le rapport est à votre disposition, et vous pouvez également le consulter sur le site du SDEHG.

28 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme le Maire :

- Décision Municipale : marché public - maîtrise d'œuvre pour l'installation et la location d'un bâtiment modulaire provisoire à usage de cuisine et de salle de restauration. Le groupement M. CASADEPAX / SABARTHES a été retenu pour un taux de rémunération de 8,80 % pour un montant estimé de travaux de 141 000 € HT

- Décision Municipale : marché de travaux – rénovation des deux courts de tennis extérieurs de la ville de Fonsorbes. La SARL SPTM a été retenue pour un montant de 37 700 € HT. Les travaux seront finis vers le 10 septembre.
Juste pour expliquer pourquoi cette réfection : il y a eu des accidents (notamment des entorses de chevilles) du fait que plusieurs plaques avec joints, qui constituent les courts de tennis, ont bougé avec le temps et se sont décalées. Des personnes s'y sont donc accrochées. Nous avons été alertés par le Président du Tennis qui affirme que si les commissions de sécurité de la ligue passaient, nos terrains ne seraient plus praticables en raison de la dangerosité constatée. Les travaux sont très avancés puisque toutes les dalles ont été coulées, il ne reste plus qu'à peindre. Normalement, ils devraient être livrés mi-septembre, sachant que M. Thierry Gaston a déposé une demande de subvention auprès de la ligue, ou de la fédération, dont nous ne connaissons pas le montant possible, mais il a la certitude qu'il y aura une subvention. Elle sera versée au club de tennis qui la reversera à la Mairie. C'est ce que nous avons convenu avec M. Thierry Gaston. Dès que nous aurons le montant de la subvention, je vous le ferai savoir.
- Décision Municipale : avenant n° 1 - marché de maîtrise d'œuvre - rénovation de l'école et de l'ALAE maternelle Trépadé. Le marché initial a fait l'objet d'une Décision Municipale car son montant était inférieur à 60 000 € HT. Le taux de rémunération du maître d'œuvre est de 10,20 %. Le forfait définitif est fixé à 25 144,53 € HT.

29 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Les Fonsorbais qui veulent acheter un vélo électrique ne peuvent pas bénéficier des aides de l'État car elles sont conditionnées à une aide d'une collectivité locale. Nous proposons que la commune délibère afin d'octroyer une subvention à tout habitant de la commune souhaitant acquérir un vélo électrique et sans condition.

Mme le Maire : en fait, nous avons donné l'information sur le bulletin municipal de cet été, à savoir qu'il était possible d'obtenir une subvention auprès de la Région. Cette subvention ouvre droit à la subvention de l'État, mais cette information n'y est pas.

D'autre part, vous faites valoir la notion de "tout habitant de la commune". Les subventions en question, notamment celle relative à la Région, ne sont attribuées qu'aux personnes non imposables ou possédant un coefficient familial inférieur à 27 086 €. Je pense effectivement qu'il est légitime que les aides des collectivités ne soient attribuées qu'à des personnes qui en ont besoin.

Nous compléterons donc l'information, à savoir que vous pouvez bénéficier de l'aide de la Région, cette aide vous ouvrira les aides de l'État. De toute façon, le maximum des aides cumulables ne peut pas aller au-delà de 200 €, 100 € de la Région, 100 € de l'État, sachant que la Région subventionne également à hauteur de 50 €, pour les personnes non imposables, l'achat d'équipements de sécurité (casques, gants, etc ...). Mais, nous n'irons pas au-delà de cela puisque nous ne ferons pas mieux que la Région.

M. Pilet : nous, l'"Humain d'Abord", demandons que ce soit étudié parce que des personnes sont sur des tranches basses du taux d'imposition, qui du coup n'ont pas les moyens de pouvoir s'acheter un vélo et qu'une aide, en complément de l'aide de l'État, leur permettrait de le faire. Cela reste dans la cohérence ...

Mme le Maire : ... pardon, l'aide de l'État n'est donnée que pour les personnes non imposables.

M. Pilet : ce n'est pas ce que nous avons vu.

Mme le Maire : je l'ai regardé aujourd'hui, sur les sites ad'hoc : les aides de l'État justifiaient d'une non-imposition sur les revenus.

M. Pilet : à voir, parce que nous, nous n'avons pas vu cela.

Mme le Maire : c'est que nous n'avons pas vu le même site. Je suis allée voir les documents CERFA et autres : "justifier d'une non-imposition", je ne l'ai pas inventé.

M. Pilet : dans tous les cas, la demande d'avoir une aide pour les personnes qui veulent s'équiper de vélos électriques, me paraît une bonne chose, me paraît aller dans le sens de ce que j'espère, tout initier pour le développement durable. Tout à l'heure, nous parlions de faire un tarif avantageux de 30 % pour les grosses sociétés pour bénéficier du tiers-lieu, et là, nous n'aiderions pas nos

concitoyens. Je redemande que nous le réétudions, que nous en parlions en commission des finances. Je crois que cela irait dans le bon sens.

Mme le Maire : vous pouvez en reparler M. Pilet. Cela dit, j'ai regardé ce qui se pratiquait ailleurs, sur des communautés de communes, sur de grosses communes : partout, il est question de quotient familial et de non-imposition.

M. Pilet : nous discuterons sur les conditions après. Mais que la commune aide les personnes étant dans des conditions discutées, je crois que c'est une chose que nous, nous aimerions que ça se fasse ; nous entendons que vous, vous ne voulez pas le faire, c'est dommage.

Mme le Maire : nous ne pouvons pas imaginer qu'il n'y ait pas de conditions financières, M. Pilet.

M. Pilet : j'ai dit que nous pouvions discuter des ...

Mme le Maire : ... c'est ce que vous avez écrit : "et sans condition".

M. Pilet : nous pensions cela n'allait pas poser problème, qu'il y aurait une acceptation en disant "par contre, il va falloir réfléchir sur les modalités", nous étions prêts à discuter. Je vois que même ça ce n'est pas possible. J'avoue que je suis très surpris, et je ne comprends pas la cohérence avec tout ce qui peut être dit sur le développement durable, le développement doux, etc. Et après, si d'autres communes ne veulent pas aider, que nous, nous puissions aider les personnes à acquérir des vélos électriques, pour aller dans le sens de l'avenir. J'avoue que là aussi je suis très surpris.

Mme Vitet : je suis favorable au développement du vélo électrique, mais c'est aussi une question d'usage. Que nous puissions aider les personnes qui veulent éventuellement utiliser le vélo pour aller travailler, mais nous sommes aussi confrontés au problème, pour l'instant, des cheminements qui ne sont pas encore adaptés. Là, nous allons donc créer un besoin. Je pense qu'il est peut-être encore un petit peu trop tôt pour en parler.

Mme De Coux : je rejoins Mme Vitet. Je pense qu'il vaut mieux d'abord essayer de mettre de l'argent sur les cheminements et les pistes cyclables, ce doit être une priorité. La commune n'est pas encore prête pour que les personnes circulent facilement en vélo électrique, et pour aller travailler. Actuellement, il n'y pas de moyens pour aller travailler en vélo électrique à Toulouse, Plaisance, Colomiers, c'est compliqué.

M. Pilet : il n'y a pas que Toulouse, des personnes vont travailler à Saint-Lys, Frouzins, Seysses. Je pense que chacun est libre. Si cela peut permettre à des personnes de faire le pas, et, grâce à une petite aide, d'acheter un vélo électrique et se déplacer en vélo, ce sont toujours des choses gagnées, nous allons dans le bon sens. Que les infrastructures ne soient pas encore ... si nous attendons que tout soit fait, je pense que, je ne voudrais pas dire de bêtises, dans dix-quinze cela n'aura pas avancé. Est-ce que nous donnons une impulsion ou pas ? Est-ce que nous envoyons un signe positif ou pas ? Nous, nous avons envie d'envoyer des signes positifs. Je suis excessivement déçu que ces signes positifs ne soient pas perçus par tout le monde.

2. Nous voudrions savoir où en est le projet de la salle multi-activités de Cantelauze.

M. Chouard : nous avons reçu une proposition d'Avant-Projet Sommaire (APS) de l'architecte, ARCOSER, le 5 août dernier. J'aurai une réunion demain matin avec M. Bialès et l'architecte, pour faire une modification sur cet avant-projet, pour lequel M. Bialès a établi une liste conséquente de détails. Une fois que les modifications auront été faites, ce qui sera très rapide, je convoquerai, dans la première quinzaine de septembre, une commission sport afin de présenter le dossier d'APS définitif. A partir de là, je convoquerai également les futurs utilisateurs avant de valider l'APS, et avant de passer à l'avant-projet définitif qui servira pour le permis qui doit être déposé avant le 31 octobre prochain.

M. Pilet : pouvons-nous savoir, parce qu'il y avait des écarts importants par rapport aux mètres carrés qu'allait faire cette nouvelle structure, et sur l'emplacement. Donc, là, c'est au moins délimité sur l'emplacement et sur la superficie.

M. Chouard : l'emplacement proposé par l'architecte, qui a priori conviendrait à M. Bialès par rapport à tout ce que nous avons étudié, serait, par rapport à l'entrée existante, sur la partie droite lorsque vous regardez le gymnase actuel. En fait, nous réutiliserions l'entrée actuelle existante pour desservir les deux salles, l'ancienne et la nouvelle. Quant aux surfaces, elles ne sont pas définitives, c'est là-dessus que nous avons des petits points ... Aujourd'hui, nous serions sur un espace exclusivement multi-sports qui ferait 450 m². Uniquement pour la salle, sans les vestiaires, les espaces de stockage, le local technique, etc. Dès que j'aurai le document définitif, je pense que ce sera avant le 15 septembre, nous ferons une commission pour présenter tout le dossier de l'architecte.

3. Droit de suite : sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu la convention entre la commune et l'exploitant agricole des terres municipales aux Boulbènes.

Mme le Maire : pour cause : elle n'a pas été signée.

M. Pilet : elle va l'être quand ?

Mme le Maire : elle va l'être. D'autres choses entrent en ligne de compte, il faudra peut-être en discuter ailleurs avec ce propriétaire foncier.

M. Pilet : en tout cas, je redis, je ne vais pas répéter, il faut qu'il y ait un texte, un document qui dit que cet exploitant peut utiliser cette zone avec les conditions dans lesquelles il l'utilise. Cela fait quand même plusieurs mois qu'il l'utilise de manière ...

Mme Bobo : ... oui, parce que s'il arrive un accident sur ce terrain, il nous appartient. Donc, qui couvre la personne ?

Mme le Maire : c'est sans doute moi.

Mme Bobo : oui. C'est pour cela qu'il faut quand même se dégager de toute responsabilité. Il a une couverture.

Le groupe "Agir pour Fonsorbes"

1. Lors de la réunion "COFIL Cœur de Ville" du 25 juin dernier, vous avez annoncé aux membres présents un projet de pelouse synthétique pour le terrain de sport, d'un coût de 800 000 €.

Au-delà de l'aspect fonctionnel de ce surprenant et soudain projet, ce dernier a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact économique, environnemental et d'entretien conservatoire ?

Mme le Maire : je replace le sujet dans le contexte : nous étions en train d'établir les priorités par rapport au dossier "cœur de ville". Lorsqu'il a été question de l'aménagement du stade du Trépadé, j'ai dit "de toute façon, avant d'envisager quelque aménagement que ce soit sur cet espace-là, il faudra déplacer le terrain de foot et créer un nouveau terrain de foot en bas". Ce qui est souhaité par le club de foot, c'est avoir un terrain synthétique pour, bien entendu, pouvoir jouer quelle que soit la météo. Et, un terrain de foot synthétique vaut approximativement 800 000 €. J'ai donc dit "compte-tenu de ce que coûte un terrain de foot synthétique, nous ne sommes pas près de déménager celui qui est en haut". C'était ce qui avait été dit. En aucun moment n'a été évoqué le fait qu'il puisse s'agir d'un projet travaillé, réfléchi, acté, en aucun moment. C'était juste pour argumenter le fait que ...

M. Lalanne : ... je vous remercie de toutes ces précisions que je n'ai absolument pas entendues le jour du COFIL. Parce que si je les avais entendues, je n'aurais certainement pas posé la question.

Mme le Maire : cela me paraissait tellement implicite, d'autant que ce n'est pas la première fois que c'est évoqué, le fait qu'il sera nécessaire de construire un nouveau terrain en bas si nous voulons supprimer celui-ci. Ce n'est vraiment pas dans les priorités actuelles, c'est bien évident. Cela me paraissait tellement implicite, c'est dommage que vous ne m'ayez pas interpellée à ce moment-là, parce que je vous l'aurais expliqué de façon plus compréhensible.

Le groupe "Fonsorbes Source d'Avenir"

1. Suite au budget participatif de 2018, l'espace ludique et sportif de Fonrouge a été ouvert fin juin. Les installations ont été fixées sur un sol simplement gratté où de gros galets sont apparents.

Sachant que cet espace fait partie du parcours sportif, nous nous inquiétons pour la sécurité des usagers. De plus, les jours de pluie, le sol est particulièrement boueux. En été, le sol sèche, mais celui-ci deviendra impraticable toute la saison hivernale. Sur certaines activités, des copeaux ont été étalés sans bordure. Que vont devenir ces copeaux dans le temps ? Prévoyez-vous de modifier le sol afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi qu'une pérennité dans le temps ?

Mme le Maire : un des objectifs de cet espace ludique était de s'intégrer au mieux au sein de la végétation environnante, souhaité par le porteur de projet. Une préparation du sol a été réalisée pour les agrès classés à risque (risque de chute, conformément à la réglementation en vigueur), et, pour des raisons budgétaires associées à une démarche de développement durable, le choix des copeaux en bois répondait à ces critères. Un terrassement a été réalisé afin de recréer le fossé bordant la propriété privée et le chemin de Fonrouge. Ce terrassement était nécessaire afin de créer un profilé pour faciliter l'écoulement des flux. La végétation reprendra ses droits d'ici quelques mois. Les services techniques seront vigilants sur l'émergence de galets (contrôle réalisé deux fois par semaine lors du ramassage des poubelles, associé à un contrôle périodique des installations), puisque dorénavant nous avons un agent qui assure la surveillance de toutes les installations de jeux

sur la commune.

Concernant la présence d'humidité sur ce chemin, les agrès ont une armature aluminium afin de pérenniser les équipements. Le pont étant en bois, une garde d'eau a été réalisée. Une remise à niveau des copeaux est intégrée dans les opérations de maintenance. Bien entendu, en raison de la nature des copeaux en bois, une dégradation de ces végétaux est inévitable. Un complément sera réalisé en fonction des préconisations du rapport de contrôle. A ce jour, les services n'ont pas constaté de danger grave et imminent sur ce site.

M. Lorrain : j'y suis passé ; ils ont constaté le danger, seulement, sous la poutre, il y a la peinture de marquage qui montre que là il y a un caillou, là il y a un caillou, là il y a un caillou, et c'est dangereux. C'est très dur d'être sur la poutre.

M. Chouard : j'y suis allé avant le Conseil. En effet, il est évident que l'idée du porteur du projet était que cela s'intègre totalement dans la nature. En effet, nous aurions pu faire comme sur des aires de fitness, c'est-à-dire mettre des sols souples, synthétiques, mais cela n'avait plus rien à voir avec son projet.

Mme Voisin, Adjointe déléguée à l'implication citoyenne : je voulais juste préciser qu'il est bien spécifié que les agrès du parcours de santé sont destinés aux enfants de plus de quatorze ans et de plus d'un mètre quarante. C'est marqué.

M. Lorrain : j'ai vu un adulte sur place qui a eu un mal fou, parce que cette poutre n'est pas facile ... Ce que je veux dire, c'est que ce qui me porte souci, c'est cette poutre, si l'on tombe sur ces cailloux, qui sont repérés, donc pourquoi pas enlever.

M. Chouard : tu as le même problème sur le début, avec les échasses, c'est pareil. C'est ludique. Si tu manques une échasse, tu vas te faire mal. Ce que je veux dire, c'est que ce type de parcours sportif veut bien dire ce que ça veut dire : c'est un parcours sportif.

M. Lorrain : parce que sous l'agrès, un apport de terre, après l'herbe pousserai dessus. Est-ce que ...

M. Chouard : ... l'herbe, cela veut dire entretien régulier parce qu'elle poussera partout, montera sur les agrès ...

M. Lorrain : ... elle poussera partout quand même.

M. Mailhé : dans tous les cas, elle poussera. Nous avons pris des photos du site Internet de la Mairie : lorsque je les montre, ils me disent qu'il y a des moyens de faire mieux tout en intégrant le projet ...

Mme le Maire : c'est un projet qui a été porté par ...

M. Mailhé : ... oui, je finis ...

Mme le Maire : ... qui a été porté par le Conseil de Quartier de la Gare, qui a été travaillé avec les services dans l'esprit de l'intégrer au mieux à la végétation, tel qu'est le chemin de Fonrouge, donc nous n'allons pas sur des sols plastiques ou autres ...

M. Mailhé : ... nous n'avons pas demandé cela. Nous avons demandé qu'il y ait un meilleur ragréage du sol. Là, il a été juste gratté, il y a des cailloux. Tout à l'heure, vous disiez vous inquiéter d'un décalage de deux plaques sur un terrain de tennis. Là, nous ne nous inquiétons pas de gros galets qui traînent au milieu. A un moment donné, il va falloir être cohérents. Si la nature reprend ses droits, nous ne verrons plus les agrès derrière parce que l'herbe va pousser.

Mme le Maire : les services techniques seront vigilants sur l'émergence de galets. S'ils sont marqués oranges c'est bien que quelqu'un les a identifiés. J'ose espérer que les services passeront pour les enlever.

M. Lorrain, hors micro : si quelqu'un les repère, il faut que quelqu'un les enlève, sinon cela ne sert à rien.

Mme le Maire : nous sommes d'accord. Je ne sais pas qui a repéré.

2. Nous souhaitons connaître les frais de consommation d'eau de notre commune pour les années 2017 et 2018. Lors du dernier budget, nous avons demandé un plan d'action afin d'éviter une perte trop importante d'eau due aux fuites. A-t-il été mis en place ? De plus, pouvez-vous faire un point pour l'année 2019 ?

Mme De Coux : la consommation d'eau pour 2017 se monte à 29 736 m³ pour 54 107 €. En 2018 : 37 384 m³ pour 67 338 €.

Comme cela a été dit lors du budget, pour mieux maîtriser les dépenses de fluides, il a été décidé de mettre en place des actions. Un agent est chargé de ce suivi, et des réunions trimestrielles se tiennent pour faire le point.

En ce qui concerne l'eau : la commune dispose de 67 compteurs. L'examen des relevés, ainsi que les fuites détectées ces dernières années, ont permis en 2019, d'une part de résilier les contrats de trois compteurs qui n'étaient plus utilisés, et, d'autre part, de définir une liste de compteurs à relever

mensuellement de manière prioritaire afin de détecter rapidement les fuites, et en particulier les fuites non émergentes.

Début 2019, la localisation et la réparation d'une fuite au Trépadé ont nécessité l'intervention d'une entreprise de localisation de réseaux et d'une entreprise de réparation. Ces interventions ont pris plusieurs semaines parce que ce sont des actions compliquées, nous n'avons pas le plan des réseaux, et les entreprises ne sont pas toujours disponibles du jour au lendemain pour intervenir.

En mai, une autre fuite importante et non émergente, nous n'avions donc aucune idée de l'endroit où elle se trouvait, a été détectée grâce à la surveillance des consommations. Plusieurs semaines ont été nécessaires pour sectoriser et localiser la fuite avec l'aide d'une société spécialisée. Elle a été réparée en début de cette semaine. Dans l'intervalle, un agent était chargé de couper l'eau tous les soirs et de la remettre tous les matins à l'école ; en août, le RAM, le Relais d'Assistants Maternelles, a été délocalisé pour permettre de couper complètement l'eau pendant trois semaines. Un suivi est en place pour vérifier qu'il n'y ait pas d'autres fuites sur ce compteur, et, malheureusement, les relevés qui ont été faits ces derniers jours ne sont pas concluants et il y a certainement encore une fuite qu'il va falloir rechercher. Le problème de ces fuites-là est qu'elles ne sont pas émergentes. Nous n'avons pas le plan des réseaux, c'est extrêmement compliqué d'arriver à trouver la fuite. Une deuxième fuite a récemment été détectée à Cantelauze, grâce là aussi au suivi des consommations. Cette fuite est en cours de localisation et il a été mis en place une procédure de fermeture et d'ouverture tous les jours. Donc, en conclusion : les moyens mis en place permettent de limiter les effets des fuites d'eau récurrentes auxquelles nous sommes confrontés, qui sinon pourraient atteindre des niveaux encore plus conséquents. Pour autant, compte-tenu de l'état des réseaux et des conditions de leur mise en place il y a plusieurs dizaines d'années, seul leur remplacement progressif pourra résoudre le problème. C'est ce qui sera fait au Trépadé prochainement, et c'est ce qu'il faudra sans doute envisager sur d'autres sites.

Pour conclure le point sur les consommations de 2019 : nous n'avons pas bien sûr le relevé du SIECT, qui ne sera fait que fin 2019, par contre nous avons les relevés des dix compteurs surveillés. Aussi, je vous propose de vous donner, pour ces dix compteurs-là la consommation de 2017, 2018 et celle où nous en sommes au 28 août de cette année :

- 2017 : la consommation était de 16 264 m³
- 2018 : la consommation était de 20 649 m³
- 2019 : nous en sommes à 12 504 m³

Comme je vous l'ai dit, des fuites sont en cours, nous faisons donc de notre mieux pour surveiller et réparer les réseaux, mais il est vrai que nous sommes confrontés à un problème de vieillissement, qui ne touche pas que la commune car beaucoup de Fonsorbais sont aussi touchés par des fuites d'eau. Nous essayons de limiter les dégâts et de rentrer petit à petit dans les procédures de remplacement des réseaux.

Mme le Maire : sur le site du Trépadé, il est clair que c'est une catastrophe ; malgré plusieurs réparations, ça recasse à deux mètres, trois mètres. La difficulté est d'arriver à identifier la fuite puisqu'il y a eu des fuites non émergentes.

Mme De Coux : c'est la surveillance des compteurs qui a justement permis de savoir qu'il y avait une fuite.

M. Mailhé : par rapport à ce que vous venez de dire, j'ai plusieurs questions parce que pour moi, en période de restriction d'eau, c'est bien sûr un sujet très important en terme d'eau et aussi en terme de coût pour la commune.

Vous avez décidé de couper l'eau cet été, pouvons-nous dire qu'il y a eu un effet ? Est-ce que l'eau a été réellement coupée ?

Mme le Maire : l'eau a été coupée sur le mois d'août, sur trois semaines. J'ai demandé à la coordinatrice d'aller s'installer à Saint-Lys de façon à ce que nous puissions couper sur l'ensemble du secteur.

M. Mailhé : ce ne sont pas toutes les informations que j'avais eues. Le problème est : courir après les fuites et les détecter, c'est très important ; mais courir après la cause de ces fuites est encore plus important. Parce que non seulement il y a le Trépadé, mais cela part sur tout Fonsorbes, les particuliers sont touchés. Est-ce qu'il y a eu un organisme contacté pour comprendre le phénomène ? Il peut y avoir un problème d'ozone qui sèche les tuyaux, qui les font casser. A ce moment-là, ce n'est pas une question de vétusté, c'est une question de traitement de l'eau. Est-ce que le SIECT ...

Mme le Maire : ... bien sûr. Nous avons interpellé le SIECT à ce sujet ...

M. Mailhé : ... vous l'avez fait quand ?

Mme le Maire : récemment ...

M. Mailhé : ... parce que c'est depuis 2017 ...

Mme le Maire : ... nous l'avons déjà interpellé auparavant, ce n'est pas nouveau. Rappelez-vous, sous le mandat précédent, une association s'était montée à Saint-Lys et la Mairie de Fonsorbes, à l'époque, avait déjà interpellé le SIECT sur cette problématique-là, ce n'est pas quelque chose de nouveau. Les retours : ce n'est pas la faute à l'eau, ce n'est pas la faute à la pression ; nous nous étions posé la question de savoir si ce n'était pas la mise en œuvre du nouveau château d'eau de Saint-Lys, en bref, il n'y avait pas d'explication. Donc, nous faisons notre petite enquête de notre côté. M. Marin a notamment demandé à RÉSEAU 31 si les communes de la Salvetat, de Plaisance, qui ne sont pas desservies par le SIECT, ont les mêmes problématiques, s'il y a autant de problèmes de fuites d'eau chez les particuliers, puisque fatalement le fournisseur d'eau le sait. S'il y en a autant, nous dirons que nous sommes tous soumis à la vétusté des réseaux, aux mêmes contraintes. Par contre, s'il y en a plus chez nous, nous pouvons nous poser la question de savoir si ce n'est pas lié à la qualité de l'eau. Cette question, nous l'avons déjà posée ...

M. Mailhé : ... je trouve que nous mettons du temps, parce ce que cela devient très, très important. Je pense que cela en est à un point primordial où il va falloir accélérer là-dessus. Nous sommes en restriction d'eau.

Mme le Maire : cela dit, je n'ai plus les chiffres en tête, mais au niveau national, la perte d'eau dans les réseaux anciens, chez tous les fournisseurs d'eau, qu'il s'agisse du privé ou du public, représente un pourcentage colossal. Nous perdons tous des quantités d'eau. Pour autant, ...

M. Mailhé : ... ce n'est pas parce que c'est au niveau national que nous ne devons rien faire derrière.

Mme le Maire : nous savons à priori que chez nous c'est 22 % de l'eau produite ...

M. Mailhé : ... cela n'excuse pas le temps que nous mettons à avertir le SIECT, à dire qu'il faut faire des analyses, à comprendre le pourquoi de cette perte d'eau ...

Mme le Maire : ... ne croyez pas que nous soyons restés les bras croisés. De toute façon, l'urgence pour nous, sera de régler la problématique du Trépadé. Cette problématique se règlera lorsque nous lancerons les travaux de gros œuvre pour l'école. Nous allons condamner le circuit existant puisque nous ne savons même pas où il passe et recréer un nouveau circuit à partir des compteurs. Mais, nous ...

M. Mailhé : ... le nouveau circuit, si c'est réellement un problème de traitement ou de pression, dans trois ans ce sera toujours le même problème ...

Mme le Maire : ... déjà, ce sera un circuit ...

M. Mailhé : ... ensuite, ce qui est le plus inquiétant, c'est que les problèmes arrivent chez les particuliers. Je pense donc qu'il faudrait peut-être essayer de recenser les particuliers qui sont touchés et voir comment nous pouvons les aider.

Mme le Maire : cela a été fait sur le quartier du Cantalou, puisqu'apparemment il y en a beaucoup sur ce quartier, il me semble que M. Marin m'a parlé d'une vingtaine d'habitations concernées. Il est donc en train de récupérer tous ces éléments de façon à monter un dossier conséquent. Certes, ils sont tous au même endroit, avec le même type de tuyaux déposés à la même époque. J'ai la connaissance de ceux-là, je ne sais pas si ...

M. Mailhé : ... il faut le recenser. Ne pouvons-nous pas le faire via les panneaux lumineux : "s'il y a un problème d'eau, venez vous manifester à la Mairie". Il faut localiser les problèmes, nous ne pouvons pas rester comme cela. Combien avons-nous dit, en argent, le coût pour la commune ? C'est faramineux.

Mme De Coux : en argent, nous sommes au-dessus de 50 000 €. Ensuite, il y a l'assainissement derrière ...

M. Mailhé : ... et oui, en plus nous payons l'assainissement d'une eau perdue dans le sol.

Mme De Coux : tout à fait. Je ne peux pas accepter que vous disiez que nous ne faisons rien parce que nous avons quand même mis des actions en place, des surveillances ...

M. Mailhé : ... nous en avons discuté en commission, nous en avons souvent discuté, il y avait un plan d'action, il est ce qu'il est, mais il est mis en place. Mais, par contre, il va falloir à un moment donné trouver l'origine du problème qui n'est pas que la vétusté. 22 %, oui, dans le national, c'est peut-être la vétusté. Mais là, nous avons un autre problème derrière, et il va falloir le découvrir.

Mme De Coux : M. Macaigne avait pris des photos lors de la réparation de la canalisation, début 2019, parce qu'il avait été très surpris de voir comment ces canalisations avaient été installées. Apparemment, ces canalisations n'ont pas été installées comme elles l'auraient dû, c'est-à-dire en reposant sur du sable. En l'occurrence, c'était sur des cailloux. Ce n'est donc pas l'eau, c'est effectivement l'installation du réseau aussi.

Mme Bobo : concernant les fuites d'eau, impasse des Champs, depuis 2014, nous sommes confrontés

à des fuites d'eau. Nous avons été les premiers à alerter, nous n'étions pas encore avec RÉSEAU 31. Nous faisons partie de l'association de Saint-Lys, ils commençaient à dire que c'était les nouveaux produits qu'ils employaient pour désinfecter tout cela, qui apparemment étaient un peu trop corrosifs. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui, M. Marin peut ...

Mme le Maire : ... je sais bien que cela ne date pas d'aujourd'hui, beaucoup de Fonsorbais ont été concernés. Nous faisons ce que nous avons à faire, c'est-à-dire les travaux sur le Trépadé, qui se feront dans les mois à venir. Nous surveillons, pour preuve il y a un nouvel évènement à Cantelauze, alors qu'il y a déjà eu une fuite dans le courant de l'année 2018, donc de nouveau une nouvelle fuite ; nous allons donc aussi nous en préoccuper le plus rapidement possible. Nous faisons avec l'état du réseau que nous avons, nous essayons de gratter du côté du SIECT. Mais, ce dernier est plutôt à dire "non, nous n'y sommes pour rien, c'est la faute des réseaux vieillissants".

Mme Bobo : c'est avant ou après compteurs ?

Mme le Maire : après compteurs. Toutes les personnes qui se plaignent, c'est parce que c'est après compteurs. Avant compteurs, cela ne leur coûte rien.

M. Pilet : juste ...

M. Mailhé : ... il serait intéressant de faire un affichage pour que les gens se manifestent à la Mairie lorsqu'ils ont un problème d'eau. Déjà pour nous, arriver à identifier, parce que s'il y a un problème sur les terrains, il se peut qu'il y ait petit à petit un problème sur les espaces communs. Et voir ce que nous répondrons à ces gens-là parce que lorsqu'il y a un problème de fuite d'eau sur un terrain, si le tuyau casse complètement, non seulement nous payons l'eau, mais nous payons la réparation, nous payons l'assainissement ...

Mme le Maire : ... ils sont exonérés de l'assainissement.

M. Mailhé : cela dépend. Il faut le ...

Mme le Maire : il y a un dégrèvement.

M. Mailhé : et puis si vous avez une canalisation qui passe devant une entrée goudronnée, il faut ...

Mme le Maire : ... nous sommes d'accord là-dessus, M. Mailhé, il n'y a pas de doute ...

M. Mailhé : ... il faut les recenser, que nous puissions anticiper sur les routes.

M. Pilet : deux choses : tout à l'heure, il a été dit qu'il n'y avait pas de plan du réseau, mais en début de mandat n'aviez-vous pas dit que vous faisiez une cartographie de tous les réseaux ? Il me semble que cela avait été annoncé.

Mme le Maire : non. La cartographie des réseaux a été faite dans le cadre du schéma d'eau pluviale et du schéma d'assainissement, mais il n'en a pas été question, à ma connaissance, mais peut-être l'ai-je oublié, sur le réseau de distribution d'eau. Nous l'avons peut-être sur l'espace public, mais là nous sommes sur le domaine privé de la commune. Nous avons cherché dans les archives, nous n'avons pas trouvé de plan de recollement sur l'école du Trépadé.

M. Pilet : si je ne me trompe pas, dans le cadre de la loi NOTRe, l'eau et l'assainissement sont des compétences qui doivent basculer sur les intercommunalités.

Mme le Maire : pas la distribution d'eau. L'assainissement.

M. Pilet : d'accord.

Mme le Maire : donc, effectivement, au 1^{er} janvier 2020. Mais nous aurons l'occasion de reparler de l'assainissement et du réseau pluvial.

30 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire :

- demain, 30 août : séance de cinéma en plein air sur le Trépadé
- 7 septembre : "tous en sport"
- 8 septembre : forum des associations

Nous nous retrouverons en Conseil Municipal à priori le 7 octobre prochain.

M. Pilet : avant, 18 h au cimetière ?

Mme le Maire : oui. Mais vous recevrez une confirmation. Bonne soirée à tous.

Excusez-moi, M. Baë a une information à donner par rapport aux réparations du SDEHG.

M. Baë, Adjoint délégué aux services techniques : juste pour répondre à Mme Bobo : j'ai recherché, nous avons bien reçu un devis du SDEHG, le 4 juin, pour un ensemble de réparations pour sept mâts, pour un montant total de 3 500 €. Ce devis précisait qu'il n'était pas possible de mettre un mât provisoire. Ce devis a été validé lors du Conseil Municipal du 24 juin.

M. Pilet, *hors micro* : ... ça, c'est la demande de subvention.

M. Baë : non, j'ai le document sous les yeux, je te le montre si tu veux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Mme le Maire
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance
LORRAIN Guy

